

HENRIDORFF



bulletin municipal



PUBLICATION GRATUITE
N° 7 - DECEMBRE 1995

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pompiers Urgence	18
Pompiers de Phalsbourg	87.24.14.90.
Pompiers de Henridorff	
Chef de corps : Patrick ISAAC	
- lieu de travail	87.25.30.37.
- domicile	87.25.34.64.
Gendarmerie de Phalsbourg	17
SAMU	15
S.M.U.R.	87.03.66.66.
Electricité de France	87.03.11.97.
Mairie Tél :	87.25.30.49.
Fax :	87.25.35.89.
Ecole Maternelle	87.25.40.02.
Ecole Primaire	87.25.42.46.
O.N.F.	87.25.33.25.
Presbytère Catholique	87.25.36.68.
Salle Socio-culturelle	87.25.40.25.
Vestiaires du terrain de Football	87.25.43.67.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public les jours suivants :

Mardi de 19 h 00 à 20 h 00

Judi de 19 h 00 à 20 h 00

Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

PERMANENCES DE M. LE MAIRE ET DES ADJOINTS

Aux mêmes heures que les horaires d'ouverture précités

HENRIDORFF



bulletin
municipal



PUBLICATION GRATUITE
N° 7 - DECEMBRE 1995

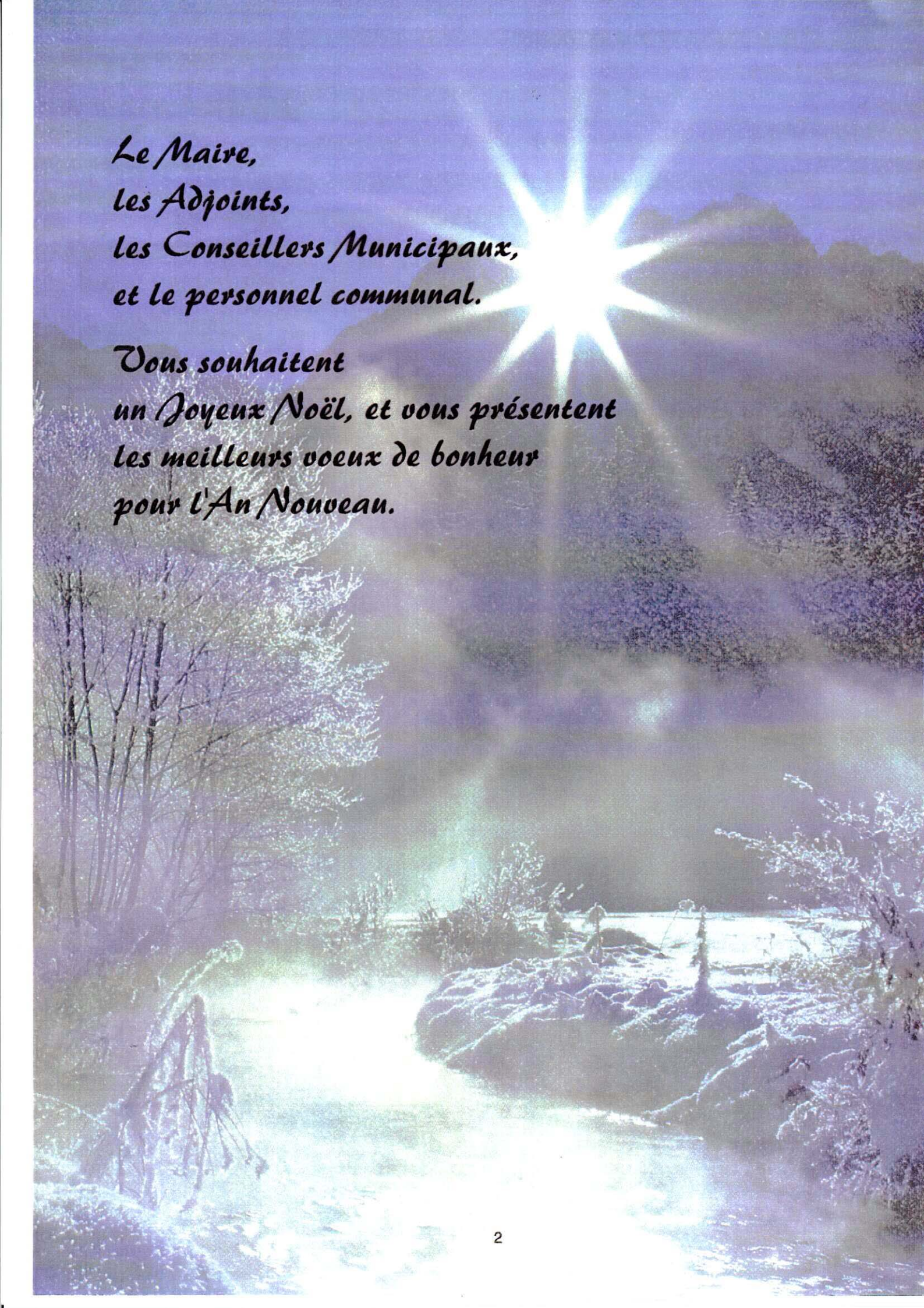
Sommaire

Renseignements Pratiques	1
Les Voeux du Conseil Municipal	2
Editorial du Maire	3
Présentation du Conseil et du Personnel Communal	4
Les Commissions et les Délégués Communaux	5 à 7
Information et Communication	8 à 11
Travaux	12 à 13
Les Faits Marquants	14
Budget Communal 1995	15 à 17
Gestion de la Salle et Calendrier des Manifestations	18 à 19
A l'écoute des écoles	20 à 25
La Vie Associative	26 à 43
L'Histoire d'un Compagnon	44 à 45
La Vie Paroissiale	46
L'Etat Civil 1995	47

Bulletin Municipal : Responsable de la publication Jean-Jacques KAISER

Ont participé à la rédaction : MM R. HEITZMANN - J.J KAISER - D. MATHIS - J. KRUMENACKER - C. LECHNER - I SAVENER - A. KRUMENACKER - B. KALCH - Le Comité du Tennis - P. ISAAC - A. KLON - S. WEBER - A.MARTINELLE - M.A. KRUMENACKER - Y HERINGER - R. MOUTIER - E. RIEDINGER

Reproduction interdite - imprimé au CIAL Strasbourg



*Le Maire,
les Adjointes,
les Conseillers Municipaux,
et le personnel communal.*

*Vous souhaitent
un Joyeux Noël, et vous présentent
les meilleurs voeux de bonheur
pour l'An Nouveau.*

Editorial

Chers concitoyens,

Après six mois de fonctionnement du nouveau Conseil, puis-je me permettre de vous rendre compte des activités de la vie communale.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement, en mon nom personnel et au nom de tous les conseillers, de la confiance que vous nous avez accordée lors de votre vote de juin 1995.

Par ailleurs, je voudrais également exprimer ma gratitude envers les prédécesseurs pour le travail accompli tant au niveau de la gestion financière locale que des travaux réalisés qui ont embelli et agrémenté le cadre de vie de notre village.

Je tiens aussi à féliciter les Présidents des associations ainsi que les membres, tout en sachant que sans eux un village est une coquille vide.

Vous trouverez dans ce bulletin divers renseignements et commentaires sur :

- le budget communal
- les investissements réalisés en 1995
- les perspectives pour les années à venir
- la vie associative de notre commune.

Le programme, ambitieux et de longue haleine à la fois, correspond à la continuité de mes prédécesseurs.

J'adresse également mes remerciements aux différents services administratifs (Sous-Préfecture, DDE, DDAF, Gendarmerie, Trésor Public, EDF, France Télécom, Conseil Général), qui durant toute l'année nous épaulent et nous guident, chacun dans son domaine, pour les actions que nous entreprenons ou souhaitons entreprendre.

Par la même occasion, j'aimerais souhaiter aux nouveaux arrivants la cordiale bienvenue et un agréable séjour dans notre charmant petit village lorrain.

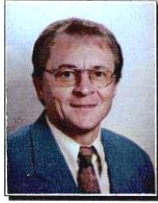
Un Joyeux Noël à toutes et à tous en cette fin d'année.

Noël est la fête de l'espérance. Que l'on soit croyant ou non, Noël est pour tous, un symbole de paix, de bonheur et d'amour du prochain.

Le Maire

René HEITZMANN

Le Conseil Municipal



J-Jacques KAISER
1^{er} adjoint



René HEITZMANN
Maire



Damien MATHIS
2^e adjoint



Raymond BERLOCHER



Chantal FOLTZ



Bernard KALCH



Auguste KOLOPP



Alain KRUMENACKER



J-Claude MOUTIER



Arsène NOBLET



Gilbert TROMP

Le personnel Communal



Sonia KLEIN
Secrétaire de Mairie



Mireille NISSE
CES



Marcel HIEGEL
Agt Technique Assermenté



J-Marie KRUMENACKER
CEC



M-Madeleine DILL
Aide-Maternelle

LES COMMISSIONS ET LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Commission des Finances Composée de 4 membres

HEITZMANN René
KAISER Jean-Jacques

MATHIS Damien
KRUMENACKER Alain

Commission des Travaux Composée de tous les membres du conseil et présidée par le Maire

HEITZMANN René
KAISER Jean-Jacques
MATHIS Damien
KRUMENACKER Alain
KALCH Bernard

KOLOPP Auguste
MOUTIER Jean-Claude
NOBLET Arsène
TROMP Gilbert
BERLOCHER Raymond
FOLTZ Chantal

Commission Information et Communication, Social et Scolaire Composée de 6 membres et dirigée par le 1er adjoint

KAISER Jean-Jacques
FOLTZ Chantal
HEITZMANN René

KRUMENACKER Alain
KALCH Bernard
BERLOCHER Raymond

Commission sport-culture-loisirs Composée de 6 membres et dirigée par le 2e adjoint

MATHIS Damien
KALCH Bernard
FOLTZ Chantal

KRUMENACKER Alain
TROMP Gilbert
NOBLET Arsène

Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Titulaire :
HEITZMANN René

Suppléant :
KAISER Jean-Jacques

LES COMMISSIONS ET LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Commission d'aide sociale

Composée de 4 membres du Conseil Municipal et de 4 membres externes au Conseil

Titulaires: FOLTZ Chantal
BERLOCHER Raymond
KAISER Jean-Jacques
KRUMENACKER Alain

Suppléants : PETRAZOLLER Christelle
BURCKEL Marie Thérèse
SCHEID Sylviane
BERLOCHER Alain

Commission de révision de la liste électorale

Composée de 2 membres dont 1 comme délégué de l'administration

Titulaires:
FOLTZ Chantal

Délégué de l'administration :
MATHIS Damien

Commission d'adjudication

Composée de 8 membres

BERLOCHER Raymond
HEITZMANN René
KAISER Jean-Jacques
KALCH Bernard

NOBLET Arsène
MOUTIER Jean-Claude
MATHIS Damien
TROMP Gilbert

Syndicat des Eaux

Composé de 4 délégués

Titulaires:
BERLOCHER Raymond
MOUTIER Jean-Claude

Suppléants :
HEITZMANN René
KALCH Bernard

Syndicat de Voirie

Composé de 4 délégués

Titulaires:
HEITZMANN René
KAISER Jean-Jacques

Suppléants :
KRUMENACKER Alain
MOUTIER Jean-Claude

LES COMMISSIONS ET LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Syndicat du contrat de pays des Vosges Mosellanes

Titulaires : MATHIS Damien KALCH Bernard	Suppléants : HEITZMANN René FOLTZ Chantal
---	--

Commission communale des impôts directs

Composée de 12 membres du conseil et 12 suppléants (conseillers ou autres)

Titulaires: BERLOCHER Raymond FOLTZ Chantal GROSSE Jean HEITZMANN René KAISER Jean-Jacques KALCH Bernard KOLOPP Auguste KRUMENACKER Alain MATHIS Damien MOUTIER Jean-Claude NOBLET Arsène TROMP Gilbert	Suppléants : MARTINELLE André HECHINGER Xavier RIEDINGER René KRUMENACKER Joseph MEYER Joseph NOBLET Jean-Marc FREUND Mariette ISAAC Patrick HENRY Alain SANGLIER Jacky MOUTIER Robert MOREL Michel
--	--

Tuteur des orphelins

RIEDINGER Edmond

S.I.R.T.O.M.

Titulaires: HEITZMANN René KAISER Jean-Jacques	Suppléants : MATHIS Damien MOUTIER Jean-Claude
---	---

S.I.V.U.T.

Composé de 4 délégués

Titulaires: HEITZMANN René FOLTZ Chantal	Suppléants : KALCH Bernard KRUMENACKER Alain
---	---

Informations

Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

En 1994, selon la loi d'orientation n° 92-125 du 06/02/92 relative à la coopération intercommunale, il a été décidé de créer la communauté de communes entre l'ensemble des communes du canton de Phalsbourg.

La communauté de communes est présidée par :

- Jean GROSSE, Conseiller Général, assisté de quatre vice-présidents :
- M. KOCHER, Maire de Phalsbourg
- M. BONA, Maire de Brouviller
- M. HUSSER, Maire de Dabo
- M. DUMOULIN, Maire de Vescheim

Les compétences de la communauté seront les suivantes :

- aménagement de l'espace
- action de développement économique
- environnement

Certaines compétences ont déjà été transférées à la communauté à savoir :

- Syndicat Intercommunal d'Electricité du Canton de Phalsbourg
- SIRTOM (ordures ménagères) à compter du 01/01/96

La communauté a, entre autres, un grand projet à l'étude, celui de la création d'une zone industrielle intercommunale, d'une superficie d'environ 84 ha, située à Brouviller. Cette zone **permettrait d'accueillir des entreprises d'une certaine importance, d'où possibilité de création d'emplois pour notre région.**

Je ne voudrais pas conclure ce chapitre sans vous parler de l'activité du SIRTOM dont j'en fais partie comme membre du bureau.

Le SIRTOM est le lien entre les communes et ESPAC (traitement des ordures ménagères).

Cette compétence va être transférée à compter, du 1^{er} janvier 1996 à la communauté de Communes. Lors d'une des dernières réunions, le mode de facturation a été évoquée, à savoir :

- **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **redevance**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

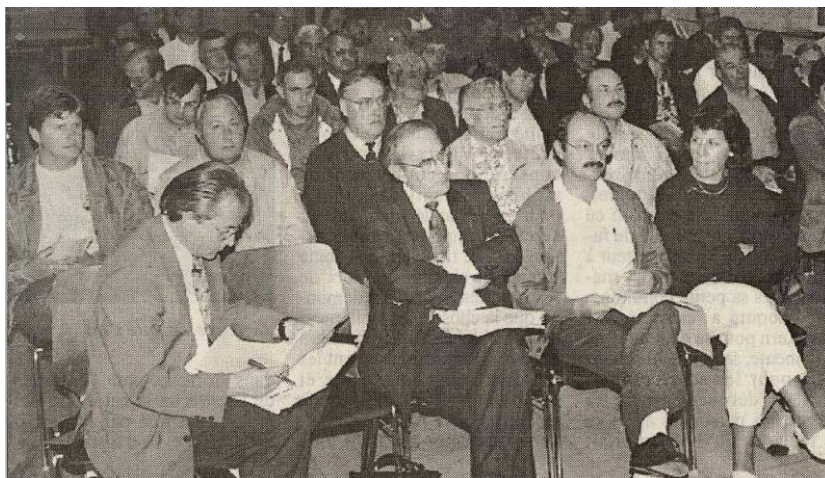
La redevance est calculée selon le coût (ramassage et traitement des ordures ménagères) par rapport au nombre d'habitants.

Lors de cette réunion, j'ai été, parmi d'autres membres, un ardent défenseur du maintien de la redevance, qui d'après moi est plus juste et plus équitable que la taxe qui ne représente qu'un impôt en plus et n'est pas en rapport avec le service rendu.

Pour vous rassurer, c'est la redevance qui continuera à être appliquée.

Pour préserver l'environnement, il faudra s'attendre, dans les années à venir, à subir une augmentation sensible du coût de traitement :

- des ordures ménagères,
- de l'eau



Les membres de la communauté de communes lors d'une réunion de travail à Brouviller

René HEITZMANN

Informations

l'environnement

Rappel de la réglementation du Bécki

Pour préserver le nouvel environnement du Bécki et le cachet de notre village, nous vous rappelons ci-dessous les consignes à respecter impérativement :

- Pour des raisons de propreté et d'aspect, aucun dépôt de matière quelconque ne pourra être toléré.
- Les contrevenants seront verbalisés (voir bulletin municipal n° 4 page 5 à 7).
- Pour votre information, les déchets verts pourront toujours être déposés dans l'ancienne carrière (ouverture tous les samedis de 8 h 00 à 20 h 00).
- Si vous avez des doutes ou un problème de matériaux à éliminer, consultez la Mairie ; toute initiative malheureuse ne pourrait que vous causer des ennuis.

Le geste verre, un geste naturel

La récupération du verre, grâce au conteneur, est bien entrée dans les mœurs. Les tonnages récoltés dans notre village sont en constante progression.

Le verre perdu ne l'est pas pour tout le monde. Il suffit simplement de le déposer dans le conteneur situé à proximité de la salle socioculturelle, pour que celui-ci profite à la fois à la recherche scientifique - la lutte contre le cancer -, et contribue à la valorisation de nos déchets ménagers.

Il est nécessaire que chacun aujourd'hui adopte de nouvelles habitudes pour préserver notre environnement, participer au recyclage et éviter ainsi que les emballages jetés ne deviennent des déchets inutiles et polluants. La collecte du verre est un élément de ce programme de revalorisation.

Recyclable à 100 % et à l'infini, le verre, transformé en calcin et fondu, redevient verre, sans rien perdre de ses qualités. Une chaîne écologique a été mise en place entre les collectivités locales, les transporteurs-collecteurs, les traiteurs et les sociétés agréées d'Etat et le grand public. L'objectif d'ici l'an 2002 est clair : il s'agit de recycler 75 % du verre ménager utilisé en France.

Pour chaque tonne de verre collectée, 20 F sont reversés pour la recherche sur le cancer.

Entretien des usoirs communaux

Les membres du conseil municipal réitèrent leurs propos de leur séance du 29 juillet 1992, quant au nettoyage et l'entretien des trottoirs, à savoir :

« Le conseil municipal décide de renouer avec une ancienne pratique tombée quelque peu en désuétude, qui consiste à balayer les caniveaux et les trottoirs, chacun au droit de sa propriété ou de son usoir. » Par ailleurs, les élus décident de limiter à 15 tonnes la charge de passage sur ces mêmes trottoirs.

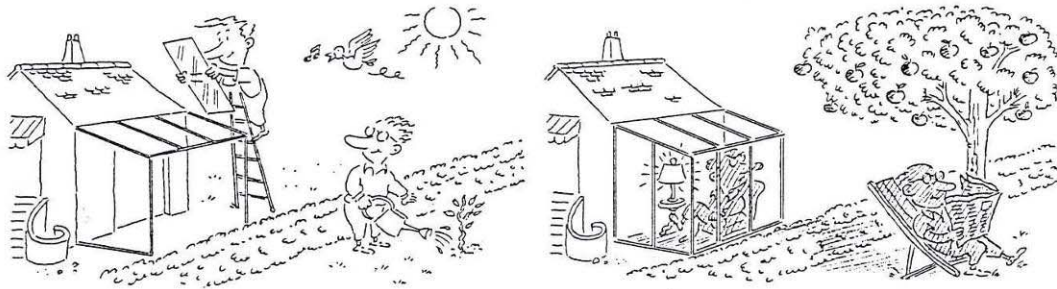
De plus, il est impérativement demandé aux riverains de la route départementale 104 F de veiller à ne pas gêner la circulation, en évitant le stationnement de leur véhicule le long de cette voie, afin de permettre un passage plus aisé.

Précautions à prendre

Divagation des animaux domestiques

- Il est rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques que la divagation est interdite sur la voie publique.
- Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, les bêtes errantes seront capturées et transportées à la fourrière où elles risqueront d'être sacrifiées, après un délai de quatre jours, faute d'avoir été réclamées par le propriétaire qui, dans ce cas, devra acquitter les frais de fourrière.
- Afin d'éviter ces désagréments, les propriétaires d'animaux domestiques sont invités à respecter la réglementation, sachant qu'ils sont responsables des préjudices de toute nature que leurs animaux peuvent causer, qu'ils soient égarés ou échappés.

Le conseil municipal



ASSURANCES

MITOYENNETÉ ET PLANTATIONS COMMENT RESTER COPAIN AVEC LE VOISIN

On a beau être chez soi, entre ses quatre murs, il y a, en matière de construction ou de plantations, des règles à respecter. La propriété individuelle a en effet ses limites : celle d'autrui. Il est donc très important que chaque propriétaire connaisse ses droits et ses obligations, afin que les relations de voisinage ne tournent pas au litige.

Qu'est-ce que la mitoyenneté ?

La mitoyenneté est une copropriété que deux personnes possèdent sur la clôture qui sépare leur propriété contiguë. Il peut s'agir d'un mur, comme d'une haie, d'un fossé, d'un talus ou d'une palissade en fil de fer. Contrairement à ce que l'on pense souvent, les deux propriétaires ne possèdent pas chacun la moitié du mur, mais bien tous les deux l'intégralité de celui-ci. C'est pourquoi toute construction ou rénovation devra être faite avec l'accord des deux parties.

Mais attention ! Toute séparation entre deux propriétés n'est pas forcément mitoyenne. Elle peut en effet être privative, c'est-à-dire n'appartenir qu'à un seul des deux propriétaires sur le terrain duquel elle se situe, alors, exclusivement.

La preuve de la mitoyenneté s'établit soit par un titre de propriété (ou un acte sous seing privé rédigé par les deux voisins), soit par le principe de la prescription trentenaire : si pendant trente ans, les deux voisins se sont occupés de la clôture en co-

propriétaires, c'est-à-dire qu'ils s'en sont partagé l'usage et l'entretien, alors elle devient mitoyenne. Enfin, de son côté, le Code civil édicte des cas de présomption de mitoyenneté ou de non-mitoyenneté.

Quels sont les droits et obligations d'un propriétaire sur un mur mitoyen ?

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir le mur avec son voisin et de participer aux frais de réparation ou de reconstruction. Tous les travaux doivent être décidés d'un commun accord. Si l'un des copropriétaires ne veut pas assumer les frais d'entretien ou de réparation, il peut renoncer à la mitoyenneté sur tout ou partie du mur, qui devient alors propriété exclusive de l'autre. En perdant la mitoyenneté, il perd aussi ses droits sur le mur.

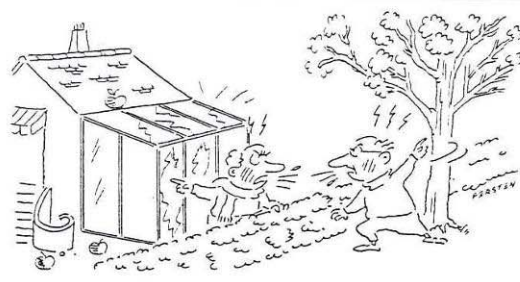
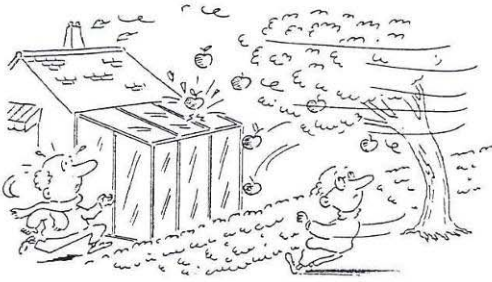
Chaque copropriétaire a le droit de se servir du mur pour y adosser une construction, à condition toutefois que le projet envisagé ne mette pas en péril la solidité du

mur. L'accord du voisin est toutefois indispensable. Sans cet accord, l'arrêt des travaux peut être demandé, voire leur démolition. Il faut donc prévenir le copropriétaire et s'assurer de son accord écrit pour éviter les litiges ultérieurs. S'il est contre, son refus ne peut être arbitraire. Auquel cas, il est possible d'intenter une action contre lui au terme de laquelle une expertise sera demandée par le juge.

On peut non seulement construire contre le mur, mais aussi dans le mur, en y plaçant des poutres et des solives. On doit alors laisser dans l'épaisseur du mur un espace de 5,4 cm du côté du voisin. Si celui-ci veut ultérieurement construire dans le mur, il pourra forcer l'autre propriétaire à réduire l'enfoncement de la poutre à la demi-épaisseur du mur.

Il est légalement interdit de pratiquer des ouvertures dans le mur mitoyen (fenêtres, portes, jours de souffrance), sauf si, bien entendu, les deux voisins sont d'accord.

Le mur mitoyen peut être surélevé par l'un des copropriétaires, sans que l'autre ait à donner son accord, à condition toutefois



que la construction n'entraîne pas de trouble anormal de voisinage. Il n'est pas obligatoire que le mur soit surélevé dans toute sa largeur et il n'est pas obligatoire, non plus, de le surélever dans les mêmes matériaux. Mais celui qui désire surélever le mur doit supporter seul la charge des travaux, la partie du mur supplémentaire devant sa propriété exclusive. Le voisin peut chercher à acquérir la mitoyenneté de la partie surélevée.

Qu'en est-il en cas de clôtures mitoyennes autres que les murs ?

Si la clôture est une haie, une palissade, un fossé, un talus, etc., elle doit être entretenue à frais communs (nettoyage de fossé, élagage d'une haie, remplacement d'un grillage...). Tout comme les murs, il est possible de se soustraire à cette obligation d'entretien en abandonnant la mitoyenneté de la clôture qui devient alors propriété exclusive du voisin.

Les produits des arbres ou des haies mitoyennes appartiennent pour moitié aux copropriétaires, que les fruits soient sur les arbres ou qu'ils soient tombés. Il en va de même pour les coupes d'arbres, qu'ils soient taillés ou arrachés.

Si l'un des copropriétaires veut détruire une haie, il peut le faire jusqu'à la limite de sa propriété, à condition de construire un mur sur cette limite. A défaut duquel il doit replanter une haie.

Quelles sont les distances à respecter pour établir des plantations ?

Pour les murs mitoyens, il n'y a pas de distances spéciales à respecter. Chacun peut appuyer ses plantations contre le mur, à condition que celles-ci ne dépassent pas la hauteur du mur et ne l'endommagent pas. Il n'y a pas d'accord à demander au voisin.

En cas de limite privative, c'est tout d'abord les arrêtés municipaux et les usages locaux qui gèrent les distances à respecter

entre propriétés voisines. Ces arrêtés et règlements peuvent être consultés en mairie. S'il n'en existe pas, on fera alors appel au Code civil. Celui-ci édicte que les plantations doivent respecter les distances suivantes :

- 2 m au moins de la limite séparative pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur ;

- 50 cm si les plantations ne sont pas destinées à dépasser 2 m de haut.

La distance se calcule à partir du milieu du tronc de l'arbre jusqu'à la ligne de séparation des deux terrains. Ces distances ne sont pas à respecter uniquement au moment de la plantation, mais tout au long de la vie de l'arbre. C'est pourquoi les petites plantations qui, au départ, ne dépassent pas 2 m devront ensuite être taillées à cette hauteur.

Que faire si les arbres du voisin empiètent sur ma propriété ?

Chaque propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres quand celles-ci empiètent sur le fonds voisin. Vous êtes donc en droit d'exiger de votre voisin qu'il élague ses arbres même s'ils ont, à l'origine, été plantés à la bonne distance. Par contre, ce n'est pas à vous de couper les branches. En effet, votre voisin pourrait même se retourner contre vous si les arbres venaient à souffrir, voire à mourir, de la coupe.

Si les branches qui surplombent votre terrain sont couvertes de fruits, vous n'avez pas le droit de les ramasser avant qu'ils ne soient tombés à terre...

Par contre, si ce sont les racines des arbres qui vous gênent, vous avez, là, le droit de les couper sans en faire la demande à votre voisin. Cette disposition ne vous empêche pas de mettre en cause la responsabilité de ce dernier si ses arbres ont été source de dommage (humidité dans la cave, mur abîmé, etc.).

Outre le dépassement sur le terrain voisin, les arbres peuvent causer d'autres troubles de voisinage. C'est le cas de l'humidité, de la perte d'ensoleillement ou encore de l'amoncellement de feuilles mortes. Dans

tous ces cas, c'est au juge d'apprécier la gravité du préjudice et de faire en sorte qu'il cesse.

Quels sont les recours en cas de litiges entre voisins ?

La première chose à faire est d'essayer de trouver une solution amiable. N'oubliez pas que si vous montez tout de suite le ton, vous aggraverez sans doute la situation et que votre voisin continuera d'habiter à côté de chez vous. Dans un premier temps, adressez-lui une lettre recommandée au sujet du problème que vous rencontrez. Ce n'est qu'en son absence de réponse qu'il vous sera alors conseillé d'entamer une procédure. Pour les problèmes de mitoyenneté, vous saisissez le tribunal de grande instance. Pour les litiges attachés aux plantations, seul le tribunal d'instance est compétent et vous n'aurez pas besoin d'avocat.

Sachez toutefois que, pour vous accompagner dans vos démarches, il existe des assurances dites de protection juridique. Celles-ci peuvent être souscrites indépendamment d'un autre contrat, ou sont jointes en annexe d'un contrat multirisques habitation, automobile, etc. Il existe deux sortes de garanties : celles qui s'appliquent à un domaine délimité, par exemple une garantie annexée à un contrat auto, et celles qui concernent de nombreux domaines de la vie courante (vie familiale, habitation, consommation, relations avec l'administration, etc.). Si vous êtes titulaire d'une telle garantie, celle-ci vous facilitera la tâche. Vous ferez une déclaration à votre assureur en lui communiquant toutes les pièces et informations afférentes au litige. C'est alors lui qui fera les démarches amiables auprès de votre voisin ou, si elles n'aboutissent pas, mettra en œuvre une procédure judiciaire.

Le contrat "Aide Recours Conseil" (ARC) de Groupama et ses déclinaisons dans d'autres contrats (PAP, Cépages...) répond aux attentes dans le domaine de la protection juridique en apportant aide, conseil et, le cas échéant, indemnisation des frais engagés en cas de procédure judiciaire.

Les travaux

Les réalisations en 1995

PROGRAMME CHÂTEAU D'EAU

(château d'eau, extension voirie et parking)

Le coût des travaux s'élève à **1 030 000 F HT**
subventionné à hauteur de 60 %.

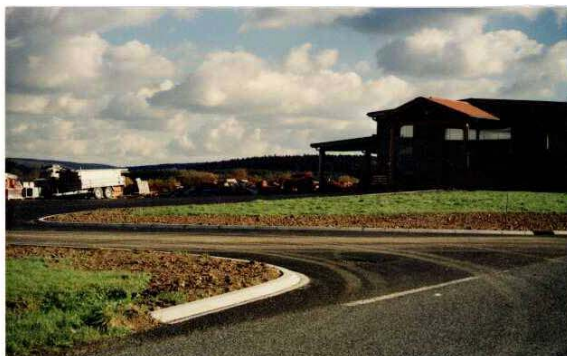
Ce chantier a été supervisé par la D.D.A.F.



PROGRAMME VILLAGE

Coût du programme 280 000 F HT
subventionné à hauteur de 100 000 F
travaux supervisés par la D.D.E.

- Confection de deux passages Piétons
- Extension voirie route de Lixheim
- Confection voirie rue des champs
- Panneaux indicateurs « traversée du village »



Les travaux

les projets pour 1996

1. Assainissement eaux pluviales 1^{er} tronçon

- Rue des deux Côtes et Rue de la Forêt
- Coût estimatif : 1 067 000 F HT
- Subvention escomptée : 40 %

2. Travaux Mairie

3. Installation Atribus



4. Réfection voirie et réalisation de trottoir

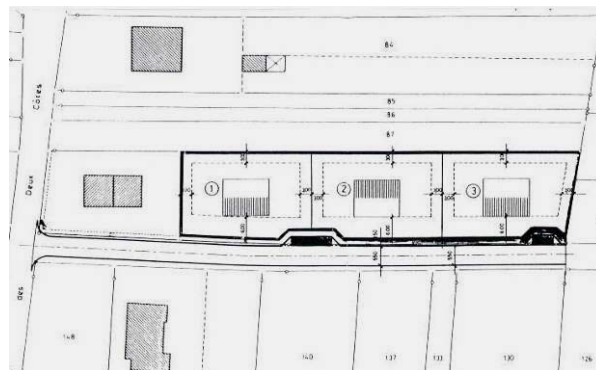
Route de Lutzelbourg avec travaux préparatoires pour enfouissement réseaux EDF et France Télécom

- Coût estimatif : 498 000 F HT
- Subvention : 100 000 F HT

L'étude et le suivi ont été confiés à la DDE

5. Création de lotissement

Rue du Château d'eau



Prévisions pour les années à venir

Tout cela est fonction du budget communal, et il se pourrait que l'on fasse une pause d'un an, voire de deux ans pour renflouer la trésorerie et nous permettre de continuer notre programme :

- Terminer le réseau d'assainissement eaux pluviales.
- Continuer les voiries restantes avec enfouissement des réseaux EDF et France Télécom.
- Procéder à un agrandissement de la salle socioculturelle, pour qu'elle soit plus fonctionnelle, et aménager les abords extérieurs.
- Aménager un pavage entre l'église et le cimetière
- Remplacer le véhicule des sapeurs-pompiers
- Divers autres travaux non encore listés.

- Parer aux urgences.

Pour la réalisation de ces travaux nous rechercherons toujours le maximum de subventions que nous pourrions obtenir.

Il faut également noter que les collectivités sont assujetties à payer la TVA qu'elles ne récupèrent qu'au bout de 2 ans d'où avance de trésorerie.

Tous ces éléments sont à prendre en compte pour déterminer les possibilités d'investissements pour les communes.

Ce plan a été élaboré pour continuer les actions entreprises par mes prédécesseurs pour que chaque concitoyen trouve dans notre village un cadre de vie agréable.

René HEITZMANN

les faits marquants

Illumination de l'église

Le 8 avril a eu lieu, en présence de nombreuses personnalités, l'inauguration de l'illumination de l'église, financée partiellement par les « Compagnons de la Scène »

Bravo Messieurs pour votre belle action !



Informatisation de la Mairie

Début septembre, la Mairie s'est dotée d'une informatique performante, à savoir un micro-ordinateur 486 DX 4 100 avec 16 Mo de RAM, de deux disques durs, d'un lecteur CD-ROM, d'une imprimante laser et de logiciels spécifiques pour la gestion communale.

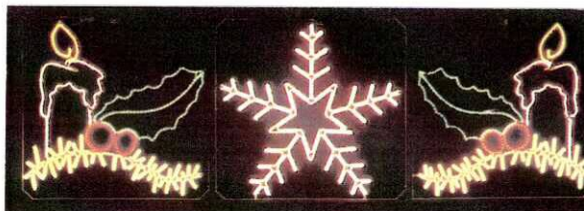
Finie la multiplication des documents administratifs, aujourd'hui place à une feuille A4 vierge.

Maintenant au boulot pour rentrer toutes les données... Sonia et Mireille se font un plaisir pour travailler avec un tel outil.

Cérémonie du Souvenir

Le 11 novembre, après l'office religieux célébré par le Père Wilhelm curé, la municipalité, les sapeurs-pompiers, la chorale, les paroissiens et les représentants des associations ont rendu un hommage émouvant de silence et de tristesse aux enfants de localité tombés au champ d'honneur.

Prenant la parole devant le monument aux morts, le premier magistrat fit lecture du message du ministre chargé des anciens combattants. Le dépôt de gerbe par le maire, les sapeurs pompiers et les responsables des associations ont clos la commémoration.



Des lumières pour fêter Noël et Nouvel An

Depuis le 1er décembre, la placette de l'église est ornée pour deux mois et plus spécialement pour les fêtes de fin d'année d'une guirlande lumineuse qui rehausse l'édifice culturel déjà éclairé par les feux des projecteurs.

Pour apporter une touche finale à cette ambiance festive, des sapins décorés ont été implantés par l'agent technique dans la Grand'Rue.

Jean-Jacques KAISER

Le Budget Communal 1995

Dans un contexte économique morose, au chevet d'une France malade, frappée par la crise, nous vivons dans la crainte du lendemain. En dépit de cette situation précaire, notre budget communal 1995 démontre que nous sommes encore des bâtisseurs, des assureurs pour l'an 2000.

Certes, des caractéristiques chiffrées montrent notre tempérament et notre prudence. Il s'agit bien sûr de modérer dans les années à venir notre expansion pour ne pas risquer des effets pervers qui nous créeraient des turbulences de gestion.

Semons quelques grains d'optimisme et analysons la volonté qui nous anime : une volonté d'épargne, une volonté d'adaptation..

Une volonté de constituer un fond de roulement

Pour permettre à une structure d'avoir un comportement économique rationnel, il faut l'alimenter par une épargne. Nous avons des recettes et des dépenses, il sera donc nécessaire de maintenir les dépenses inférieures aux recettes pour créer de l'épargne ou de **l'autofinancement**. L'autofinancement est nécessaire pour rembourser la dette en capital et si possible **pour permettre de nouveaux investissements**. La création de richesses propres est la base indispensable pour une politique budgétaire saine et cohérente. Le budget communal 1995 et nos budgets futurs seront orientés dans ce sens.

Une volonté d'adaptation à la situation de notre époque

• Adaptation des recettes

Dans la conjoncture actuelle, nous ne pouvons imposer aux ménages, aux entreprises, aux propriétaires des taxes élevées alors que leur produit et revenu évoluent de façon minime. Notre progression doit être adaptée à l'évolution générale. C'est pour cette raison que vos taxes locales sont restées stables depuis plusieurs années.

Notre effort fiscal est donc diminué en acceptant les conséquences directes d'une telle politique.

• Adaptation des dépenses

Nous ne supprimons pas de dépenses, nous limitons leur évolution. Il faudra se contenter de les satisfaire avec le temps comme l'a dit M. Le Maire et ne pas vouloir « tout » : **tout de suite**.

Notre effort de mieux affecter, de mieux répartir, de mieux cibler les dépenses doit être un état d'esprit. Nous avons réalisé de gros chantiers (Château d'eau, Assainissement pluvial, voirie...), **il faut maintenant les gérer**.

Le Budget communal de 1995 s'élève à 5 906 122 F

Une fois n'est pas coutume et pour déroger à une politique classique, nous commencerons notre analyse par les recettes de fonctionnement, et les recettes d'investissement.

Les recettes peuvent se dénombrer de la manière suivante :

- Produits d'exploitation 11.87 %, dotation de l'état 21 %, les contributions directes 22.68 % les produits antérieurs 30.82 %
- L'évolution de notre fiscalité est restée stable contrairement à celle du département et de la région qui ont augmenté respectivement de 3 % et 6%
- L'autofinancement est un jeton pionnier du modèle budgétaire. Son montant et son évolution cette année sont des repères clés **1 167 197 F**
- L'emprunt se module en durée, en taux, en nature, et en ce domaine ajuster la source de financement à l'emploi du financement permet de maintenir l'équilibre. Le potentiel d'endettement existe pour notre village, il s'agit de l'utiliser dans des proportions qui n'infléchissent pas le ratio dans la zone des clignotants.
- La structure des recettes est complétée par les subventions pour **1 646 198 F** et des participations d'équipement. La progressivité du fonds de compensation TVA, la dotation globale d'équipement sont proportionnelles à notre effort et permettent d'amplifier les sources de financement. L'effet de levier joue à plein et ne peut qu'être bénéfique.

Après avoir analysé les recettes, tournons-nous maintenant vers les dépenses.

Les dépenses sont générées entre autres par :

- les frais de personnel qui représentent 16,00 %
- les prélèvements pour investissement : 50.04 %

les investissements

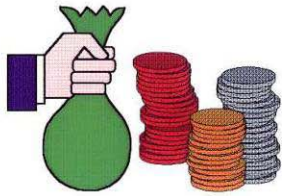
En 1995, nous avons programmé des travaux pour 3 008 893 F :

- programme « Château d'eau »
- programme « village » avec confection de passage pour piétons, extension voirie et panneaux indicateurs...

Pour les années à venir, l'objectif est de poursuivre la réhabilitation et la rénovation de notre patrimoine : mairie ; embellir notre village, continuer le programme d'assainissement et voirie avec enfouissement des câbles électriques et télécom, créer un lotissement...

La tâche des élus est plus que jamais importante. Leur savoir-faire, leur approbation, leur cohérence sont nécessaires pour réussir. Nous faisons route ensemble, et regardons déjà vers les demains de notre beau village typiquement lorrain.

Jean-Jacques KAISER

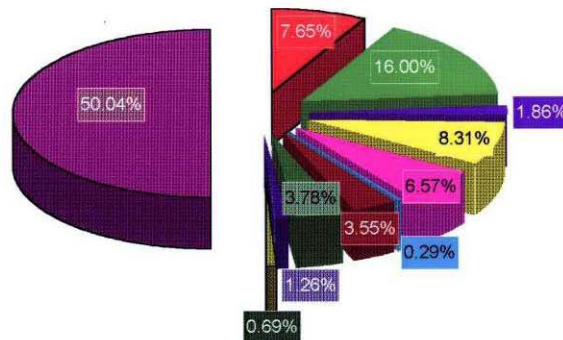


Détail du Budget

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

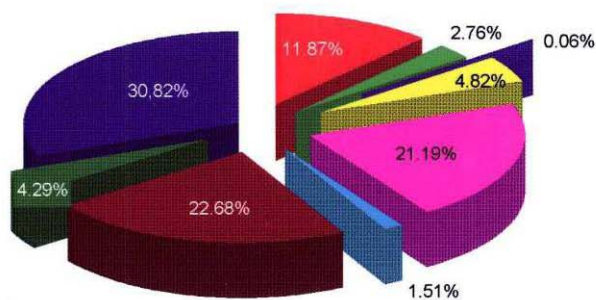
DECOMPOSITION DES DEPENSES

nature	montant	%
denrée et fournitures	178 500	7.65%
frais de personnel	373 300	16.00%
impôts et taxes	43 400	1.86%
trav. Serv. Extérieur	193 935	8.31%
part. et contingent	153 215	6.57%
allocation, subvention	6 800	0.29%
gestion générale	82 700	3.55%
frais financiers	88 060	3.78%
charges financières	29 358	1.26%
dotations amortissements	16 200	0.69%
prélèvements p/ invest.	1 167 197	50.04%
total	2 332 665	100.00%



DECOMPOSITION DES RECETTES

nature	montant	%
produits d'exploitation	277 000	11.87%
produits domaniaux	64 319	2.76%
produits financiers	1 427	0.06%
recouvrt subvention	112 480	4.82%
dotation de l'Etat	494 321	21.19%
impôts indirects	35 148	1.51%
contributions directes	529 054	22.68%
réduction charges	100 000	4.29%
produits antérieurs	718 916	30.82%
total	2 332 665	100.00%



soit un total de

Communal 1995



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

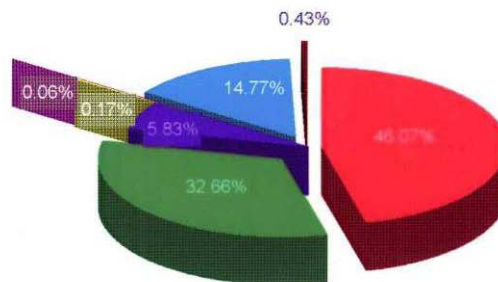
DECOMPOSITION DES DEPENSES

nature	montant	%
dépenses diverses	7 000	0.20%
remb. emprunts	557 564	15.60%
travaux	3 008 893	84.20%
total	3 573 457	100.00%



DECOMPOSITION DES RECETTES

nature	montant	%
subventions équipement	1 646 198	46.07%
prélèvements sect fonct.	1 167 197	32.66%
part. trav. équipement	208 355	5.83%
recouvrement créances	6 227	0.17%
amortissements	2 200	0.06%
produits des emprunts	527 911	14.77%
excédent d'investissement	15 369	0.43%
total	3 573 457	100.00%



Jean-Jacques KAISER

5 906 122.00 f

— La gestion de la salle socioculturelle —

Déficit de fonctionnement

Le jeudi 9 novembre 1995 a eu lieu la réunion annuelle des présidents et responsables des associations locales dans le but de préparer le calendrier des festivités et des manifestations de l'année 1996 et d'élaborer le plan d'occupation de la salle.

Le maire et les adjoints commentent à l'aide de transparents les résultats de la salle pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 1995.

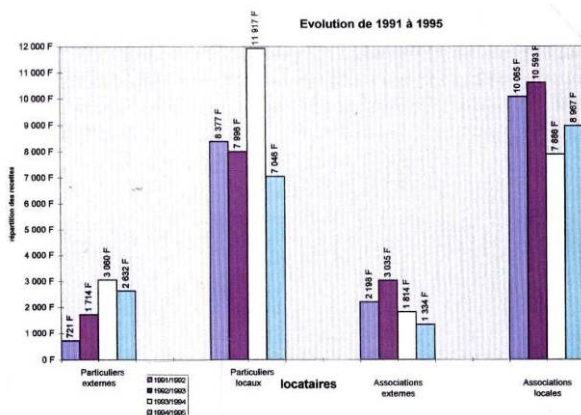
- les dépenses de fonctionnement (tenant compte des frais de nettoyage de l'ouvrier communal) s'élèvent à 26 754,55 F
- les dépenses se montent à 19 979,00 F
- **soit un déficit de 6 775,55 F**

Dépenses		Recettes	
- Frais de Téléphone	745.49 F	- Locations des associations locales	8 967.00 F
- Achat de bouteilles de gaz	560.00 F	- Locations des associations externes	1 334.00 F
- Achat de mazout	6 850.54 F	- Locations des particuliers locaux	7 046.00 F
- Achat de produits d'entretien	1 254.72 F	- Locations des particuliers externes	2 632.00 F
- Frais d'électricité	9 663.85 F		
- Frais de nettoyage "ouvrier communal" 127 H. X 50 F. (charges comprises)	7 620.00 F		
TOTAL	26 754.60 F	TOTAL	19 979.00 F
Dépenses diverses		- Recettes diverses	
* Confection grille de protection	2 706.57 F	* Participation pour travaux (Théâtre)	300.00 F
* Achat abat-jour W.C.	208.32 F		
* Ecoulement évier	156.85 F		
* Achat d'un tapis	71.68 F		
TOTAL	3 143.42 F		

Après analyse du tableau des évolutions de 1991 à 1995, nous constatons une baisse très significative de l'ensemble des locataires tant au niveau des particuliers que celui des associations aussi bien locales qu'externes.

Cette diminution est liée à plusieurs facteurs, entre autres à :

- la situation économique actuelle
- la multiplication des salles dans notre canton
- l'absence de lave-vaisselle notamment



Les solutions proposées

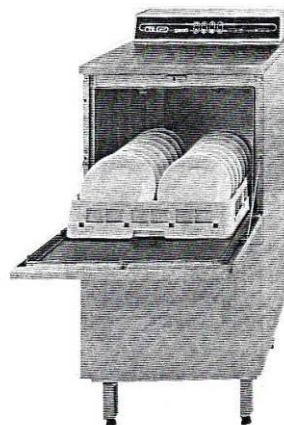
Pour compenser ce déficit, le staff communal propose une augmentation des tarifs de location de ladite salle, de l'ordre de 5 %. En effet, ces prix n'ont subi aucune modification depuis janvier 1992.

Après un tour de table long et difficile, les présidents des associations locales ont accepté de réactualiser les tarifs en les majorant. Lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, ces observations figureront à l'ordre du jour.

Par ailleurs, pour combler ce déficit, il a été décidé, selon l'article 7 du règlement intérieur de la salle, d'organiser un repas le dimanche 25 février 1996. **Il a été rappelé que toutes les associations sans exception devront participer à l'organisation de cette manifestation.**

Investissement

Pour pallier ces difficultés, la commune s'est engagée à mettre en place un lave-vaisselle industriel ultra rapide (800 couverts/heure).



Dans un village comme Henridorff, où la vie associative est très représentative, l'esprit d'équipe et les liens de solidarité sont des éléments indispensables pour la survie de notre collectivité.

— Calendrier des manifestations 1996 —

Janvier	Dimanche	le 07	Fête 3 ^e âge de la commune
	Samedi	le 13	Représentation Théâtrale
	Samedi	le 20	Représentation Théâtrale
	Dimanche	le 21	Représentation Théâtrale
	Samedi	le 27	Représentation Théâtrale
Février	Samedi	le 03	Représentation Théâtrale
	Dimanche	le 04	Représentation Théâtrale
	Vendredi	le 09	Représentation Théâtrale
	Samedi	le 10	Représentation Théâtrale
	Jeudi	le 22	Conseil d'Administration 3 ^e âge
	Dimanche	le 25	Repas pour la gestion de la salle
Mars	Vendredi	le 1 ^{er}	Assemblée Générale du Tennis
	Jeudi	le 07	Assemblée Générale du 3 ^e âge
Avril	Dimanche	le 14	(petit communion+prof. de foi)
	Dimanche	le 21	Kermesse « Amis de l'Orgue »
Mai	Dimanche	le 05	Repas de famille
	Jeudi	le 09	Anniversaire du 3 ^e âge
	Samedi	le 11	Pizza-Flamm Amicale des Pompiers
Juin	Dimanche	le 09	Fête des Ecoles
	Dimanche	le 16	Fête de l'A.S.H. (messe au stade)
	Samedi	le 29	Soirée G.V.F.
	Dimanche	le 30	Repas de famille
Juillet	Samedi	les 6 et 7	Tournoi Tennis (sous-sol)
	Samedi	le 07	Fête de famille
	Samedi	les 13 et 14	Mariage
	Dimanche	le 28	Fête de famille
Août	Dimanche	le 04	50 ^e anniversaire de l' A.S.H.
	Jeudi	le 15	Challenge Thirion
	Dimanche	le 18	Challenge Thirion
	Jeudi	le 22	Anniversaire du 3 ^e âge
Septembre	Samedi	le 21	Messti « A.S.H. »
	Dimanche	le 22	Messti « A.S.H. »
Octobre	Dimanche	le 06	Marche « donateurs de sang »
	Dimanche	le 20	Repas « Amis de l'Orgue »
Novembre	Vendredi	le 08	Conseil d'Administration du 3 ^e âge
	Jeudi	le 14	Anniversaire du 3 ^e âge
	Dimanche	le 17 ou 24	Repas 3 ^e âge « CMDP »
Décembre	Dimanche	le 15	Fête de Noël du 3 ^e âge

A noter :

Répétitions de la troupe théâtrale tous les mardis et vendredis soirs à 20 h 00 (dès le mois de novembre)
 Les mercredis en soirée : activités « Gym GVF »

A l'écoute des Ecoles

Rentrée scolaire

Après un silence de deux mois, les cours de récréation et les classes des écoles du RPI se sont de nouveau animées.



Ecole Maternelle de Henridorff



Ecole de St-Jean-Kourtzerode
Classes CM1 et CM2



Ecole de Waltembourg
Classe du CP



Ecole Primaire de Henridorff
Classes CE1 et CE2

— — — A l'écoute des Ecoles — — —

Participation au Cross de Danne et 4-Vents

Pour la deuxième année consécutive, nos écoles participent au CROSS de Danne-et-Quatre-Vents. Bravo aux personnels enseignants et aux élèves !



Passage du Saint-Nicolas dans nos écoles

Le samedi 2 décembre, le Saint-Nicolas a fait sa tournée dans nos écoles en présence de M HEITZMANN, Maire et du Père WILHELM, Curé. A cette occasion, les élèves ont offert un spectacle de qualité...



A l'écoute des Ecoles

Ecole Primaire

Du changement à la rentrée

A la rentrée des classes, une équipe de trois jeunes professeurs des écoles nous a rejoints au sein du R.P.I. : Madame SAVERNER à l'école maternelle, Mlle HAETTEL et Madame HOFFMANN sur le poste de St Jean-Kourtzerode. Du même coup, nous avons fait la nique à la routine. Leur jeunesse, leur enthousiasme nous poussent à nous renouveler et à nous lancer dans de nouveaux défis. C'est ensemble que nous nous sommes penchés sur le projet d'école, axé sur l'expression écrite et la lecture.

Tous, nous disposons cette année d'effectifs réduits à l'école primaire :

- Monsieur KLEIN est responsable de 13 CP à Waltembourg
- Mlle HAETTEL et Mme HOFFMANN se partagent 12 CM2 et 5 CM1 à St-Jean-Kourtzerode
- J'accueille à l'école primaire de Henridorff 12 CE1 et 5 CE2

Incontestablement, cet effectif allégé est bonheur pour moi car je pourrai mieux gérer les difficultés de tout un chacun et nourrir quelques projets réalisables avec de petits effectifs : sorties à vélo au printemps pour sensibiliser les enfants à la sécurité et leur faire découvrir l'environnement et le patrimoine tout proches. Monsieur Bonne Aloyse, maître expérimenté en sécurité, nous épaulera.

Disposant, du fait de l'effectif réduit, de plus d'espace dans ma classe, nous avons créé un petit coin lecture. Nous l'avons habillé de tissus bariolés et exotiques, d'un tapis de sol agrémenté de quelques coussins et de petits bancs. Nous espérons ainsi donner davantage l'envie et surtout le plaisir de lire... même aux plus récalcitrants !

De beaux projets en perspective

Nous aimerions aussi leur offrir quelques « barrières de beauté » selon les propres termes de Hundertwasser, un artiste autrichien que les enfants découvriront **le 21 novembre** à la bibliothèque de Sarrebourg. Ce déplacement est financé par les trois communes à qui nous adressons un chaleureux merci. Elles nous ont déjà offert un autre voyage à Sarrebourg, **le 28 septembre**. Cet après-midi-là, nous avons eu la grande chance de visiter un remarquable musée en herbe, consacré au poète-peintre, Chagall. Grâce à des jeux, les enfants ont pu voyager dans les tableaux magnifiques d'un véritable magicien de couleurs. Ils ont été également éblouis par le foisonnement, la chaleur des

couleurs que Chagall a utilisées pour le vitrail de la Paix dans la chapelle des Cordeliers. Le

monde un peu naïf de cet homme, qui avait gardé un cœur d'enfant tout au long de sa vie, monde où rêves, fantaisies, musique, espoir, amour, paix se côtoient, n'a pas laissé nos enfants indifférents. Pour clore l'après-midi, nous nous sommes rendus à la gare pour y admirer, dans le hall, des oeuvres d'artistes contemporains, locaux. Grâce à tout ce beau vécu, l'imaginaire de « nos » enfants a pu s'enrichir. Très vite, de retour sur notre chantier habituel, certains de nos pitchounets se sont mis à dessiner, à écrire des poèmes, à s'improviser conteurs etc... Nous allons donc poursuivre ces voyages-découvertes.

En avril, nous projetons de visiter Metz.

En mai, une sortie au T.P.J. (théâtre jeune public) de Saverne est déjà programmée.

En 96/97, nous rêvons de partir en classe transplantée avec les CM. Les jeunes collègues nous ont enthousiasmés pour un éventuel projet de classe de mer. Les municipalités nous ont promis leur soutien, mais dès cette année scolaire, il faudra envisager ce grand projet. D'ores et déjà, le CIAL est prêt à nous imprimer des carnets de tombolas et à nous pourvoir en lots.

Les événements du passé

J'aime également un peu évoquer ici le passé. C'est en quelque sorte « le terreau » du présent. L'année scolaire 94/95 a été marquée en nombre par la cérémonie du 50^{ème} anniversaire de la libération du village (les enfants ont pu être présents),



En décembre le passage du St Nicolas ainsi qu'un voyage à Sarrebourg, juste avant Noël. Les enfants de tout le R.P.I. ont suivi avec émotion les aventures du roi Lion au cinéma.

— — — A l'écoute des Ecoles — — —

En janvier, le projectionniste-conférencier, Claude Jean nous a présenté dans la salle socioculturelle : « Faune et Flore de nos montagnes ». Et « les animaux de la ferme ».

Au printemps, sous l'impulsion de Monsieur KOLOPP, les CE et les maternelles ont procédé à un mini-nettoyage de la forêt aux abords du stade : occasion de faire réfléchir au respect de la nature.

Le 5 mai, avec la bonne troupe des CP et des CE, nous avons fait une équipée à Strasbourg. Au programme de la journée, figuraient la promenade sur l'Ill, les visites de la cathédrale et de l'orangerie, le spectacle « le petit robot » au Planétarium.

Au mois de juin, toujours, fidèle au verger de l'école, Monsieur KLON nous a fait une intéressante démonstration de taille de printemps de nos huit arbres.



A la même époque, Madame MAZERAND, l'infirmière scolaire a rappelé aux enfants l'importance de prendre soin de nos dents. Grâce aux démonstrations individuelles de brossage des dents, grâce au test de présence de tartre, espérons que nos petits et grands bouts de chou n'auront plus affaire à la roulette-fraise du dentiste !!

Madame TRAPP reste, elle-aussi, très fidèle à son poste. Son arrivée est guettée tous les lundis. La catéchèse demeure « un moment pas tout à fait comme les autres ».

Nous essayons de vivre l'école comme un lieu de vie avec les ouvertures, les plus variées possibles. Ce n'est pas toujours bien évident de gérer, d'harmoniser, d'approfondir tout cela, en lien avec les directives officielles. Avec un bon travail d'équipe, avec le soutien des parents, des enseignants, des municipalités et de tous ceux qui entourent nos enfants, le pari est déjà gagné.

Voilà en tout cas notre rêve. Nous voulons nous en servir tout de suite pour qu'il n'ait pas le temps de s'user.

A l'écoute des Ecoles

Ecole Maternelle

Changement du personnel enseignant

Depuis la rentrée, Madame Isabelle SAVERNER, directrice titulaire remplace Mlle Véronique HAETTEL qui a rejoint l'école primaire de St-Jean-Kourtzerode en tant que professeur des écoles.

Les effectifs

Cette année, à l'école maternelle, nous comptons 23 enfants âgés de 3 à 5 ans . La classe est répartie en 3 sections :

- petite section : 9 enfants
- moyenne section : 8 enfants
- grande section : 6 enfants

Cet effectif ni trop chargé, ni réduit, nous permettra de passer une année scolaire très agréable.

1



Des projets ambitieux pour 1995/1996

La rentrée à peine démarrée, et nous sommes déjà en route pour la visite de l'exposition CHAGALL à la bibliothèque de Sarrebourg ; ainsi nous avons pu découvrir un artiste surprenant et admirer ses nombreuses oeuvres parmi lesquelles « Le vitrail de la Paix » à la chapelle des Cordeliers.

Tous les trimestres, le regroupement pédagogique intercommunal se rendra à la bibliothèque municipale de Sarrebourg. Un roulement a été établi entre les 4 écoles du regroupement. Le financement du transport a été pris en charge par les municipalités.

En ce qui concerne l'école maternelle, nous avons déjà visité les locaux de la bibliothèque le 28 septembre 1995 et emprunté de superbes livres. L'animatrice de la bibliothèque nous a guidés dans le choix de nos lectures et nous avons participé à un jeu de l'oie. Les prochaines sorties à la bibliothèque sont prévues les 26 janvier et 11 avril 1996.

D'autres animations sont au programme

- Une pièce de théâtre à l'espace Rohan de Saverne : « Adoumba, l'éléphant du maharadjah » créée par F. Chauvet.
- Une sortie cinéma à Sarrebourg pour admirer le dernier film de Walt Disney intitulé « Pocahontas ».
- Une projection d'un film documentaire : « les copains du jardin » par C. Jean.
- Une sortie pour la fin de l'année est d'ores et déjà planifiée, mais ce sera la surprise !

Un nouvel équipement

A la rentrée, nous avons découvert du nouveau matériel dans notre école, à savoir :

- une télévision et un magnétoscope que nous partageons avec l'école primaire,
 - un nouveau photocopieur
- et prochainement du mobilier pour le coin lecture.

Nous tenons à remercier la municipalité de Henridorff pour l'acquisition de ce matériel très apprécié tant par les enseignants que par les élèves.

Isabelle SAVENER

A l'écoute des Ecoles

Salut.

**Voici la deuxième parution
du Spécial Jeunes de 7 à 11
ans.**

le coin des poètes

Pensées d'automne...

Saison d'automne, saison des pluies
Saison monotone
Tu es mon ami

Jessica Heringer CM2

Comme le renard est beau
Sur le tapis de feuilles
que les arbres ont déposé

Geoffrey Kalch CM2

Juste assez de tendresse
Pour que cesse
La tristesse

Laura Noblet CM1

Comme ils sont tristes
Les violons de l'automne
Sur un air mélancolique

Gottie Wendy CM2

C'est la rose
Au gré du vent qui perd ses pétales
Qu'elle était belle !

Elodie Bor CM2

Quand passe le vent

Quand passe le vent
Tout le monde l'entend
Quand passe le vent
Je me mets à pleurer tristement
Quand passe le vent
Je me sens mécontent
De voir doucement l'été mourir tristement
Quand passe le vent
J'entends doucement
Le bruit des champs
Lentement
Quand passe le vent

Laura Noblet CM2

Je rêve doucement
Des jours de beaux temps

le coin des poètes (suite)

Pour la tendresse

Laissez parler
Les larmes qui parlent

Laissez calmer
Les larmes qui calment

Laissez couler
Les larmes qui coulent,

Les larmes qui jaillissent,
Les larmes qui chantent.

Laissez rire
Les larmes qui rient

Laissez pleurer
Les larmes qui pleurent

Angélique Royer CM2

Un enfant m'a dit...

Un enfant m'a dit : le soleil
est une fleur dans un pré bleu.

Un enfant m'a dit : le soleil,
est un papillon jaune dans l'air du jour.

Un enfant m'a dit : le soleil
est une boule de verre que l'on
vient de sortir du four.

Un enfant m'a dit : le soleil
est un gros ballon qui vole dans
l'azur.

je voudrais avoir l'or du soleil

Toute la classe du CE
à la manière de P. Gamarra

Un enfant m'a dit : je voudrais,

Blague

« Si tu réussis ton examen,
tu recevras ce que tu veux !
- Papa, Papa, j'ai réussi mon examen,
- Je veux une bicyclette !
- A condition que tu saches m'épeler le mot bicyclette
- Je préfère que tu m'achètes un vélo ! »

Sébastien Goester

Charades

Mon premier s'ouvre à l'aide d'une clé.
Mon deuxième on peut l'emmener en vacances.
Mon tout est...

(un porte bagage)

Cédric CM2

Mon premier est un oiseau aux grandes plumes.
Mon deuxième est ce qui nous fait vivre.
Mon tout est un animal d'Afrique !

(la panthère)

Aymeric Scheid CM2

Quand on marche on fait des...
Quand on est joyeux on...
Mon tout est une ville

(Paris)

Jessica Heringer CM2

Les enfants du RPI

L'A.S. Henridorff

Une saison 94/95 mi figue mi raisin

L'essentiel a certes été préservé, à savoir le maintien des deux équipes seniors dans leurs divisions respectives, mais les résultats des matches allers avaient laissé entrevoir un classement final plus ambitieux.

L'équipe A était en décembre 1994 Champion d'automne, après un parcours tonitruant et surprenant. La trêve coupa ces belles dispositions et à la reprise, on découvrit une équipe complètement métamorphosée, qui avait perdu toute son assurance et de surcroît ses velléités offensives.

Elle terminera tout de même, ne faisons pas la fine bouche, à la 4^{ème} place de son groupe de 1^{ère} division, avec 10 victoires, 3 nuls et 5 défaites, soit 23 points.

Dans les autres compétitions, c'est-à-dire les différentes coupes, le bilan est plutôt médiocre.

En coupe de Lorraine, l'équipe A a été éliminée à domicile au 4^{ème} tour par son voisin Dannelbourg (PPD) sur le score de 1-3.

En coupe de Moselle, elle est aussi sortie par la petite porte, battue à l'extérieur au 2^{ème} tour sur le score de 4-2 par... Dannelbourg.

Enfin en tour préliminaire de la Coupe de France qui s'est disputée le 14 juin 1995, un mercredi soir, elle s'est inclinée non pas devant Dannelbourg !! mais devant Soucht sur le score de 6-0. Elle a des excuses à faire valoir, car la plupart des titulaires étaient absents.

La réserve a rempli son contrat, même si elle a obtenu son maintien in extremis. Compte tenu de l'effectif, c'était aussi sa seule ambition. Félicitations à l'ensemble des joueurs pour leur courage et leur persévérance, qualités qui leur ont permis de rester en 2^{ème} division.

Elle termine 7^{ème} de son groupe avec 5 victoires, 4 nuls et 9 défaites, soit 14 points (classement officiel rectifié tenant compte du match perdu sur tapis vert contre Schaeferhof).

Innovation à l'intersaison

Le 30 juillet, l'A.S.H. organisait sa traditionnelle fête d'été à laquelle avaient participé comme d'habitude de nombreux villageois, malgré la canicule.

Cette année, l'A.S.H. avait innové : après la messe et le repas, tous les sportifs (et non seulement les footballeurs) purent prendre part à

un tournoi « Multi-sport », qui s'est déroulé dans un excellent état d'esprit.

Le samedi 5 et dimanche 6 août, l'A.S.H. remportait le tournoi de Gosselming, en disposant en finale devant le club organisateur, après avoir eu recours aux tirs au but.

Le 13 et 15 août, le Challenge Rauch se disputait entre Gosselming, Walscheid, Schaeferhof et Henridorff. C'est encore les locaux qui raflaient la mise aux dépens de Walscheid par le plus petit des scores 1-0. Le Challenge Rauch a pris place définitivement dans la vitrine du Club-House. L'année prochaine, le Challenge Thirion lui succédera.

A l'intersaison, il y eut aussi le passage de témoins entre Daniel DISS et Gilbert RAUCH qui revient à la barre comme entraîneur.

Nous souhaitons bonne chance à Daniel DISS qui est parti en Alsace et avait effectué un excellent travail durant les deux années qu'il passa à l'A.S.H.

Du renfort pour la nouvelle saison

La nouvelle saison se présente sous les meilleures auspices. En effet, l'effectif s'est sensiblement étoffé avec le retour de Jacques Rauch, Stéphane Bour et Sébastien Gourmel, l'arrivée de Thierry Stein, Francs Limousin, Joël et Christian Bieber, Gérard Wurtz et l'incorporation de trois jeunes juniors, Christophe Minni, Pascal Scheid et Christopher Weisse.

Fort de ces nouveaux éléments, les équipes ont pris le championnat à bras le corps.

L'équipe A est déjà assurée, alors qu'il reste encore une rencontre à disputer, d'être sacrée **champion d'automne**. Après huit matches, elle a déjà 18 points dans son escarcelle (5 victoires, 3 nuls, 0 défaites).



L'équipe A champion d'automne

La vie associative

L'équipe B n'est que septième (2 victoire, 2 nuls et 4 défaites), mais lorsque tous les jeunes auront terminé leur apprentissage, lorsque la mayonnaise aura pris, les résultats ne devraient pas se faire attendre.



Depuis quelques semaines, l' A.S.H a dans son effectif 2 arbitres supplémentaires : Christophe Minni et Pascal Scheid.

Avec les anciens, Materne Meyer et Mathieu Gebhard, l'A.S.H s'est donné les moyens d'être en règle. Alors, si en fin de saison le classement était toujours le même,.... mais ne rêvons pas trop tôt !

L'effectif de nos jeunes

Pour ce qui concerne les jeunes, l'A.S.H a engagé :

- une équipe de minimes à 11, jumelée avec Arzviller, St-Louis et Brouviller.
- une équipe de pupilles à 11, jumelée avec Brouviller,
- une équipe de débutants.
- trois cadets licenciés à Henridorff jouent aussi dans l'équipe d' Arzviller.

Grâce aux adultes responsables, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nos remerciements à tous les délégués qui forment ces jeunes et assurent l'avenir du club :

- Benoît, Richard et Christophe Goester, Bruno Schroeder, Yannick Dill, Jean-Marc Noblet, Thierry Lempereur et Denis Mathis.



Les vétérans en sommeil

La section des vétérans, qui avait aussi connu ses heures de gloire avec notamment la participation durant plusieurs années à la Coupe de France des vétérans sous la houlette de Jean-Marc Noblet, est actuellement en sommeil, faute de combattants. Il serait souhaitable que quelques bonnes volontés raniment la flamme et reprennent le flambeau.



Fête de Noël

Le samedi 16 décembre 1995, l' A.S.H. a invité les footballeurs, les dirigeants et les bénévoles à la salle socioculturelle.

Ces derniers ne sont pas restés sur leur faim, car le Père Noël leur a fait savourer un excellent dîner.

Nous voulons remercier ici nos deux sponsors, le Crédit Mutuel et le CIAL, qui nous ont offert deux nouvelles tenues complètes pour nos équipes seniors ainsi que tous les fidèles supporters qui encouragent nos équipes tout au long de la saison.

Alain Krumenacker

La troupe théâtrale « les compagnons de la scène »

A L'AUBE DE LA NOUVELLE SAISON

La saison 94-95 avec la pièce « Week-end im Paradies » a connu une affluence modérée, en raison :

- **du mauvais temps** : quelques jours d'intempéries sur deux semaines consécutives ; on constate un arrêt brutal des réservations et une diminution de la fréquentation les deux week-end suivants.
- **mais également de la concurrence, sur la même période, des troupes théâtrales des environs.**

Les spectateurs se répartissent sur différents sites. Certaines troupes de théâtre en dialecte nous rejoignent sur nos dates des représentations.

L'étalement n'existe plus comme autrefois, c'est bien dommage.

La presse en faisait état dans un article intitulé « Manque de concertation dans les coulisses ».

La concurrence est donc là très forte, c'est notre meilleur élément de motivation.

Un grand regret pour les amateurs de théâtre en dialecte qui doivent parfois faire un choix.



LA TROUPE INVESTIT

Dans le dernier bulletin municipal, l'illumination de l'église était en cours de réalisation.

C'est avec une grande fierté que « **les Compagnons de la Scène** » ont organisé **l'inauguration de cette illumination le 8 avril 1995 à 21 heures**

en présence de :

- M. WARHOVER, député et son épouse
- M. GROSSE, conseiller général et régional
- M. KOLOPP, maire, M BEYER, directeur Est-Réseaux, M MARTINELLE, président du Conseil de Fabrique, des responsables des associations, du Conseil Municipal, et de nombreux concitoyens.

« M. Martinelle, ancien instituteur de Henridorff, nous adresse la lettre ci-dessous qui nous a fait énormément plaisir. Nous tenons à le remercier car il prouve que nous sommes dans le vrai et nous donne envie de continuer dans cette voie. »

Larribourg-Kof 16-18/95

Monsieur le Président,

Permettez à un Ancien de Henridorff de féliciter les Compagnons de la Scène pour leur don généreux permettant l'illumination de leur église et ultérieurement la restauration des orgues.

Ainsi l'Eglise sur la colline sera le Phare du Bon Dieu, illuminant la route vers un havre de Paix et un lieu de prière.

J'applaudis à vos efforts pour sauvegarder son patrimoine et développer la vie culturelle, sociale et sportive du village. Votre père André, son cousin Mannel et les autres artistes d'autre-fois prient être fiers que la foi et l'idéal qui les guidaient inspirent toujours leurs successeurs. Ils apportent par leur dévouement du bonheur une bouffée d'air frais et d'espoir au beau village de Henridorff

Bien amicalement

A. Martinelle

La vie associative

L'originalité de cette action est qu'une association dépense son argent au service de la commune, disait M Grosse dans son allocution, phrase qui ne nous laisse pas indifférents et nous reconforte.



Un vin d' honneur clôtura la cérémonie.

Depuis, tous les soirs, comme un édifice féérique, notre église se pare de mille facettes pour égayer notre petit village lorrain et devient ainsi visible de loin.

La troupe a voulu affirmer son attachement au patrimoine local en réalisant ce projet, synonyme de nombreuses heures de bénévolat de la part de chaque membre. Cette réalisation présente cependant quelques inconvénients pour les riverains et les automobilistes. Certains problèmes sont déjà résolus, les autres se régleront dans le futur.

Du renfort de qualité au sein de la troupe

Cette année, nous avons le plaisir de compter parmi nous un nouveau membre :

le metteur en scène Eric Morgenthaler.

Il nous dirige, nous communique sa passion et a réussi à nous redynamiser. Très connu à Phalsbourg comme acteur lors du Festival Erckmann-Chatrion, il l'est également comme artificier diplômé (on lui doit les feux d'artifice du 14 Juillet de Phalsbourg)

Le nouveau spectacle se prépare.

A grands coups de marteaux et de pinceaux, nos décorateurs s'acharnent sur leurs ouvrages.

Heure après heure, les formes apparaissent, les murs se colorent, se décoorent ; ce qui signifie pour les acteurs que leurs répétitions doivent aller de l'avant afin de compléter l'artistique par le

culturel. Lorsque ces deux points se rejoindront, le rideau pourra se lever sur

"SKANDAL IN PLEITEBACH"

Pièce en 3 actes de F. ARNOLD ET E. BACH

traduite par J. PAYEN

Mise en scène par E. MORGENTHALER

8 acteurs et 5 actrices.

RESUME

« Seybold, maire de Pleitebach, passe pour un défenseur actif de la bonne morale. Il est marié , son épouse Georgette est mère d'une fille issue d'un premier mariage. A cause du militantisme actif de son mari, Georgette n'ose pas avouer que sa fille est une danseuse de cabaret se produisant en Alsace.

Elle fait croire à Seybold que cette fille est partie au Canada.

Envoyé à une réunion à Strasbourg pour représenter le Club de Morale de Pleitebach, il en profite pour assister à un spectacle et nous montre son vrai visage. Etant réellement séduit par le spectacle offert par la vedette de la soirée, une danseuse prénommée , Yvette, il décide de la rencontrer après le spectacle afin de la courtiser, mais Yvette n'est autre que sa belle fille ... »

- Samedi 13 janvier 1996 20H30
- Samedi 3 février 1996 20H30
- Samedi 20 janvier 1996 20H30
- Dimanche 4 février 1996 15H00
- Dimanche 21 janvier 1996 15H00
(spécial 3ème âge)
- Vendredi 9 février 1996 20H30
- Samedi 27 janvier 1996 20H30
- Samedi 10 février 1996 20H30

Une nouveauté vous attend lors de notre spectacle.

Comme tous les ans, les réservations pourront se faire chaque **dimanche** à partir du 14 janvier 1996 jusqu'au 4 février 1996 **de 11 H à 12 H à la salle socioculturelle de Henridorff.**(ou à Phalsbourg MAISON DE LA PRESSE HEITZMANN aux heures d'ouvertures du bureau.)

Bernard KALCH

Tennis Club



Un nouveau président pour le Tennis Club

Lors de l'assemblée générale du Tennis Club, Monsieur René WEIBEL a repris le flambeau après une vacance de près d'un an et a communiqué un souffle nouveau à l'association.

Le nouveau comité se compose comme suit : Président René Weibel, vice-président Joseph Petrazoller, secrétaire J.M. Noblet, trésorier C. Hiegel, trésorier adjoint A. Berlocher, Assesseurs A. Heitzmann, Y. Heringer, F. Petrazoller, J. Kaiser, A Kolopp, B. Kalch et D. Tromp



Le bilan

Le bilan de la saison écoulée s'avère positif sur de nombreux aspects, notamment :

- l'adhésion de nouveaux membres au comité à savoir : Alain BERLOCHER, Bernard BERLOCHER et Albert HEITZMANN.
- une légère augmentation du nombre de licenciés ; à ce titre, tout nouvel adhérent sera accueilli avec plaisir.
- le niveau atteint par notre école de jeunes sous la houlette de Frédéric. Pour récompenser cette jeunesse enthousiaste, le comité a organisé une soirée pizzas-flamms en leur honneur, fin août.

- Enfin le succès incontestable de notre tournoi interne, agrémenté cette année par un tournoi de mini-tennis sur deux journées, qui a fait la joie des petits et des grands.

Par la même occasion s'est déroulé lors de cette journée **le challenge LINGENHELD**, remporté une fois de plus par Frédéric PETRAZOLLER.



Entretien

De menus travaux d'entretien du court - démoissage - réajustement du grillage, réparation du tableau d'affichage - ont été réalisés par l'équipe du comité sous la direction de Monsieur Claude HIEGEL.

Remerciements

Nous tenons à remercier la municipalité, et notamment Monsieur le Maire, pour le prêt du sous-sol de la salle socioculturelle et la Troupe Théâtrale pour la mise à disposition de leur local technique.

La vie associative

Société d'arboriculture de Henridorff et environs

A l'aube de ses Quinze ans d'existence !

Créée en 1981, la société compte actuellement 130 adhérents qui démontrent une belle vitalité, un intérêt sans cesse grandissant.

Une saison 1995 bien chargée

Au courant de cette année, de nombreuses tailles d'arbres furent pratiquées dans les vergers des membres de notre société.

Au printemps a eu lieu une dizaine de greffes en couronne chez différents amateurs, et notamment la journée du 26 mars a été particulièrement marquée par la présence d'une trentaine de personnes dans le verger du Président.

Le 12 août, de nombreuses personnes ont assisté à une démonstration de greffes en écussonnage .

En ce qui concerne le verger-école, le résultat est satisfaisant malgré l'invasion de mulots.

Autre information

Pour des raisons de gelées tardives et de la taxe sur l'alcool, nous avons enregistré une forte baisse des distillateurs.



M. Klon a donné des conseils précieux aux arboriculteurs. (Photo DNA)

L'année 1996 sera marquée par le quinzième anniversaire

Pour 1996, divers cours de taille, greffes et enseignement sur le traitement phytosanitaire seront dispensés au verger-école que possède l'association.

Au printemps prochain, une séance de diapositives informera les amateurs du fruit sur la meilleure manière de planter, de traiter et de tailler les arbres.



Assemblée Générale octobre 1995

Antoine KLON

La vie associative

Sapeurs-Pompiers

Bilan des interventions

L'année 1995 comptabilise les interventions de tous types :

- | | |
|-----------------------------|----|
| • menace de chute de tuiles | 2 |
| • insectes dangereux | 25 |
| • accidents de personnes | 2 |
| • inondations | 2 |

Au courant de cette année, plusieurs sapeurs-pompiers ont participé à différentes épreuves telles que :

- parcours sportifs
- épreuves d'athlétisme
- cross
- challenge Chauffray

Par ailleurs, de nombreux stages de perfectionnement ont été effectués, à savoir :

- initiation
- IMEP (instruction et manoeuvre sur engins pompes)
- CFAPSE (certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe)
- CFAPSR (certificat de formation aux activités de premiers secours routiers)
- équipier VSAB
- Sous-officier

soit un total de 422 heures

Perspectives pour 1996

Notre corps verra son effectif augmenté de un sapeur en la personne de Gaëtan LEVY.

La création d'une équipe de jeunes sapeurs-pompiers (entre 10 et 16 ans) est envisagée. D'ores et déjà, 6 candidats se sont fait inscrire :

- GOESTER Sébastien - HANSER Cédric - KALCH Geoffrey - MATHIS Denis - OTT Grégory - VIDAL Nicolas.

Promotions pour des soldats du feu

Lors de la fête de la Sainte-Barbe, le Lieutenant P. Isaac a remis les diplômes à deux soldats du feu méritants : MM Hervé Isaac et François Foltz.



Information sur la lutte contre les gros insectes

Depuis quelques années, les corps de sapeurs-pompiers sont fréquemment alertés pour effectuer la destruction de frelons et guêpes, lorsque ceux-ci constituent un danger pour les personnes.

Ces insectes élisent souvent domicile dans les combles, greniers, granges etc... où ils vivent en communauté, nombreux et par conséquent dangereux.

Modes opératoires

On repère d'abord les lieux de jour pour bien situer l'endroit et ses accès. L'intervention proprement dite s'effectue à la tombée de la nuit ou juste avant le lever du soleil, car en ces périodes, tous les insectes sont au nid.

Vêtu d'une combinaison de protection spéciale à cagoule et muni d'un matériel spécial, l'opérateur vaporise abondamment l'essaim au moyen d'un produit insecticide.

En présence d'un **nid aérien**, opérer en se plaçant dans le sens du vent, de manière à ce que le brouillard du produit insecticide soit porté sur le nid et pulvérisé vers l'ouverture.

Pour enlever un **nid suspendu**, utiliser un sac en forte toile, dont on maintient l'ouverture béante au moyen d'un fort fil de fer, par exemple ; faire introduire le nid dans le sac et serrer l'ouverture de ce dernier au-dessus ; lorsque le nid y est tombé, fermer au moyen d'une ficelle et plonger le tout dans un récipient d'eau bouillante.

Un **nid enterré** peut être détruit si le lieu l'autorise : arroser le nid de gasoil et y mettre le feu au moyen d'un tampon de chiffon fixé au bout d'un bâton.

Un **nid dans un trou de mur ou dans un tronc d'arbre** doit être pulvérisé très largement ; puis, si possible, boucher le trou au ciment. Sinon, enlever par morceaux les éléments des plateaux composant le nid et contenant les larves au moyen d'un crochet de fil de fer et les brûler au fuel domestique. Ne pas frapper sur un tronc d'arbre renfermant un guêpier ou un nid de frelons.

La destruction d'un nid de guêpes, de frelons ou d'un essaim d'abeilles, nécessite parfois le dégarnissage d'une toiture, d'un faux plafond, d'une gaine. Avant d'opérer, faire établir par une personne responsable une décharge autorisant une telle action génératrice de certains dégâts, afin que la responsabilité du corps ne soit pas mise en cause ultérieurement.

Patrick ISAAC

————— La vie associative —————

Association des donneurs de sang bénévoles

L'association a pour tâche, en coopération avec le Centre de Transfusion Sanguine, d'organiser les collectes de sang. Celles-ci ont eu lieu :

- le 18 avril 1995 (33 dons)
- le 17 août 1995 (40 dons)
- le 14 novembre 1995 (34 dons)

Par ailleurs, et ceci est primordial pour notre association : promouvoir le don de sang parmi la population en bonne santé. On peut donner son sang entre 18 et 65 ans sans dommage, cinq fois par an pour les hommes, trois fois pour les femmes.

En la conjoncture actuelle, il convient aussi de rassurer les donneurs et les malades.

Que savons-nous de notre sang ?

Sa composition est complexe et sa valeur inestimable. Chez les adultes, on en trouve 4 à 5 litres soit 7% du poids total du corps. Grâce au plasma, le sang circule et distribue dans tout l'organisme, les éléments indispensables à sa nutrition et à sa protection. Le plasma réferme des milliers de substances telles que des protéines, du glucose, des minéraux, des vitamines, des hormones et aussi des déchets.

Donner son sang, c'est donner la vie

Aujourd'hui encore, le don du sang permet à la médecine moderne de soigner et de sauver de nombreuses vies humaines.

En France, chaque année, trois millions de dons de sang sont nécessaires pour assurer la survie des malades et blessés auxquels ils manquent un composant sanguin.

N'est-il pas important d'apporter tout notre soutien à ces actions de bénévolat qui se font d'autant plus rares à l'heure actuelle ?

N'oublions pas que nous pouvons tous être un jour ou l'autre tributaire d'une telle manifestation de solidarité.

Tu es jeune, toi aussi tu es concerné. C'est à toi d'assurer cette relève aujourd'hui.

Pour faire face aux besoins de plus en plus importants, nous vous communiquons d'ores et déjà les collectes de sang pour l'année 1996 :

- mardi le 23 avril 1996
- mardi le 20 août 1996
- mardi le 19 novembre 1996

à la salle socioculturelle de Henridorff.

**le sang n'a pas de prix !
le sang c'est la vie !**

Sortie pédestre

Cette année, une cinquantaine de marcheurs courageux se sont donné rendez-vous malgré la pluie devant la salle socioculturelle pour une randonnée de 10 km à travers notre belle forêt. Après l'effort, le réconfort : un succulent jambon vigneron les attendait.



----- *La vie associative* -----

« **La famille lorraine** »

La guériorie de Baccarat à Henridorff pour la restauration de l'Orgue

Afin d'apporter une aide financière à la restauration de l'orgue paroissial, « La Famille Lorraine » a organisé le 20 mai 1995 un grand concert en l'église de Henridorff avec la participation de la chorale de Baccarat 'La Guériorie ».

Une foule nombreuse avait répondu à cette invitation et remplissait l'église Sainte-Croix lorsqu'en début de concert les voûtes vibrèrent au son des trompettes et de l'orgue qui semblait à cette occasion avoir retrouvé son souffle d'antan.

Ce furent ensuite les choristes qui firent partager aux auditeurs des moments d'intenses émotions en interprétant magistralement des chants issus d'un répertoire volontairement éclectique ; le religieux tout d'abord avec le célèbre « Panis Angelicus » de César Franck, le negro spiritual avec « Steal Away » interprété par un chœur d'hommes, l'humour avec « Mozart à Lyon » sur l'air de la petite musique de nuit, le contemporain avec « Les Lacs du Connemara » de Michel Sardou et enfin pour terminer, un hommage à Edith Piaf avec « Les trois cloches » et un vibrant « Hymne à l'Amour ». Après de nombreux rappels, les choristes bachamois quittèrent l'édifice en chantant et continuèrent une prestation improvisée sur le parvis nouvellement restauré, mettant aussi en valeur l'éclairage extérieur de l'église qui suscite l'admiration de tous.

A noter la présence à ce concert : de M. WARHOVER, Député, du Père WILHELM, Curé, de M. KOLOPP, Maire, de M. MARTINELLE, Président de l'Association des Amis de l'Orgue et, bien entendu, de M. MOUTIER, Président de « La Famille Lorraine » entouré des membres de son comité.



La Guériorie de Baccarat a laissé un souvenir impérissable aux nombreux auditeurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements

Robert MOUTIER

La vie associative

Le Club de l'amitié et du 3^{ème} âge

La vie du Club

En janvier 1995, quatre personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion, trois nouveaux se sont inscrits au club de l'amitié.

Ainsi il y a eu 86 membres.

Au courant de l'année quatre membres sont décédés :

- Eugénie KLING (87 ans)
- Albert GOBERVILLE (84 ans)
- Félice BERLET (90 ans)
- Eugène FOLTZ (82 ans)

D'eux nous garderons des souvenirs de liens affectueux. Albert nous a laissé un souvenir à la grotte et à l'église, au-dessus du portail principal une croix sur un socle rocheux taillé dans la pierre... Que les familles sachent que tous les membres partagent leurs peines, leurs douleurs.

En cette fin d'année, nous comptons au sein de notre club :

- 2 nonagénaires,
- 16 octogénaires,
- 21 septuagénaires,
- 35 sexagénaires,
- 5 quinquagénaires,
- 2 quadragénaires et un de 25 ans, soit 82 membres.

Le club vieillit, les jeunes retraités ne se sentent pas assez vieux pour entrer dans un club du 3^{ème} âge. Il devient de plus en plus difficile d'organiser des sorties, le nombre de personnes pouvant se déplacer diminue. Il faut des « jeunes cœurs » pour faire vivre le club, pour venir en aide aux plus âgés, aux handicapés, pour leur permettre de se voir, de se parler, de rire, de les aider à penser à autres choses que leurs bobos, leurs médicaments. Dans ce sens, c'est un club de l'amitié.

Selon ses statuts, l'un des buts est « de permettre aux

personnes ne se sentant pas encore du 3^{ème} âge à venir par AMITIE soutenir les actions de l'association envers les personnes âgées ou handicapées. »

Il n'y a donc pas d'âge minimum pour être membre du club de l'amitié, même si l'amitié est souvent difficile à vivre dans notre monde actuel.

Les faits marquants de 1995

Les visites à domicile des personnes de 80, 85, 90 ans et plus. A cette occasion des représentants du Conseil Municipal et du Club de l'amitié ont fêté :

17 février Adrien Martinelle 93 ans

21 mai Anne Zell 90 ans

20 juin Eugénie Thal 80 ans

2 sept Félice Berlet 90 ans

18 sept Louise Heitzmann 85 ans

le Club a offert à chaque femme un cygne en cristal.

Les fêtes à la salle socioculturelle

Tous les trimestres les personnes ayant fêté ou fêtant au cours du trimestre leur anniversaire, sont honorées par les autres membres ; un cadeau est remis à chacun : un petit vase en cristal pour les dames et une bouteille aux hommes. Ces anniversaires ont été fêtés les 24 mars, 13 juillet, 14 septembre et 16 novembre.

Le journal, R.L. a décidé de ne plus mettre de photos d'anniversaire de membres des clubs de l'amitié 3^{ème} âge dans son quotidien. La Fête de Noël est prévue le dimanche 10 décembre, le club offre le déjeuner.

Cette année, au cours de l'assemblée générale, le 24 mars, ont eu lieu les élections du conseil d'administration - membres élus pour 3 ans.

Peu de candidats se sont présentés spontanément.



Le club de l'Amitié a fêté les anniversaires et accueilli Sœur Antoine Marie, missionnaire au Cameroun.

La vie associative

Les sorties

- **le 2 février** : le pèlerinage annuel à Bonne-Fontaine. Le Club reste fidèle à ce rendez-vous.

- **les 10 et 11 mai** :

Gildwiller se trouve près d'Altkirch, en Alsace. Dès la nuit des temps, des druides offraient des sacrifices au « Monts aux Étoiles »

(Sternenberg) ; ils avaient trouvé que les rayons telluriques étaient bienfaisants. Une première mention du pèlerinage est faite au VIII^{ème} siècle (abbaye de Murbach). Ce pèlerinage est dédié à Notre Dame des Sept Douleurs.

pèlerinage à Gildwiller et balade dans le Doubs.



En passant par l'Alsace, la Suisse et Belfort... Un pèlerinage ponctué de multiples découvertes, pour les membres du club de l'Amitié.

Le 6 juillet, le projet était d'aller dans les Vosges. Il a été remplacé par une démonstration de la Société Bien-Etre d'objets divers et une sortie au Luxembourg. Les participants n'ayant pas apprécié le service après-vente, le conseil d'administration a décidé, après cette deuxième expérience malheureuse, de ne plus donner suite à de telles propositions.

le 8 septembre, sous une pluie battante, pèlerinage à Domrémy la Pucelle. Pour beaucoup ce déplacement a été une redécouverte du site. Comme la rentrée était tardive, le conseil d'administration a demandé que, pour les sorties d'une journée, il soit prévu un repas du soir.

Quels sont les projets pour 1995 ?

Une enquête a été menée auprès des membres pour connaître leurs désirs. Vingt-cinq ont répondu. Lors de sa réunion du 3 novembre, le conseil d'administration a décidé de soumettre à l'assemblée générale, prévue le jeudi 7 mars 1996, les activités suivantes :

- les rencontres-anniversaires à la salle socioculturelle les :
 - . jeudis 7 mars, 9 mai 22 août et 14 septembre 1996.
- la fête de Noël, le dimanche 15 décembre 1996
- l'assemblée générale, avec les anniversaires du 1^{er} trimestre, le jeudi 7 mars
- les sorties :
 - . vendredi 2 février à Bonne-Fontaine
 - . mardi 21 et mercredi 22 mai à Verdun/Sedan
 - . jeudi 27 juin dans les Vosges (Lac de Pierre Percée,...)
 - . mardi 27 août au zoo de Mulhouse

Les personnes, nées avant 1906 et en 1906, 1911 1916, seront fêtées plus spécialement, si elles et leurs familles le désirent.

André MARTINELLE

Le Conseil de fabrique

Quel est le rôle du Conseil de Fabrique ?

Le conseil de fabrique n'est pas une association avec une déclaration officielle aux autorités, il n'a pas de statuts. Les fabriques d'églises ont été instituées par l'article 76 de la loi du 18 germinal an X et le conseil de fabrique est régi par le décret du 30 décembre 1802, modifié par le décret du 18 mars 1992.

Article 1 « *les fabriques,...., sont chargées de veiller à l'entretien et la conservation des églises, d'administrer, les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes et généralement tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte ; enfin d'assurer cet exercice et le maintien de sa dignité dans les églises auxquelles elles sont attachées, soit en réglant les dépenses qui y sont nécessaires soit en assurant les moyens d'y pourvoir* ».

Article 2 « *la fabrique est administrée par un conseil et un bureau* » Dans une paroisse comme Henridorff, ayant moins de 5000 habitants, le conseil est composé de cinq membres (à la création du conseil ou en cas de renouvellement complet, l'évêque nommera trois et le préfet deux ; le conseil est renouvelé partiellement tous les trois ans par les membres restants ; les membres sont rééligibles).

Article 3 « *les conseillers sont pris parmi les personnes majeurs domiciliées dans la paroisse. Ils doivent être catholiques* ». Catholiques, c'est à dire être baptisés et confirmés dans la religion catholique ; pratiquants c'est à dire participants à la vie de la paroisse (présence aux offices, aux prières, aux réunions...).

Article 4 « *De plus, seront membres de droit du conseil, - le curé ou desservant, qui aura la première place,.. - le maire de la commune du chef lieu de la cure ; il pourra s'y faire remplacer par l'un de ses adjoints* ».

Article 9 « *Le conseil élit au scrutin secret un président, un secrétaire et un trésorier qui ne peuvent être pris parmi les membres de droit. Ils sont renouvelés lors de la réunion du premier trimestre de chaque année civile ; ils peuvent être réélus. Les anciens membres du conseil peuvent être nommés membres d'honneur* ».

Article 12 *Le conseil est placé sous triple tutelle :*

- - l'évêché,
- - le préfet,
- - la commune.



« *Les fonctions qui sont soumises à la délibération du conseil* » :

- le budget de la fabrique,
- le compte annuel,
- l'acceptation des dons et des legs et l'emploi de leur produit,
- les marchés et travaux sous réserve...(voir ci-dessous les circulaires du préfet et du sous-préfet).
- les actions en justice, les emprunts, les actes d'administration des biens de la fabrique, et sous réserve des dispositions de l'article 62, les baux emphytéotiques (1), les baux de longue durée et les acquisitions, aliénations ou échanges, employés de la fabrique, sur propositions de l'article 33, la nomination et la révocation des employés de la fabrique, sur proposition du bureau.

Article 62 « *les biens immeubles de la fabrique ne peuvent être vendus, échangés ou faire l'objet de baux emphytéotiques (1) ou de longue durée qu'après avis de l'évêque et l'autorisation de l'administration* ».

Article 33 « *La nomination et la révocation de l'organiste, des sonneurs, des bedeaux, suisses ou autres serviteurs de l'église, appartient au conseil, sur proposition du curé ou desservant* » C'est la fabrique de l'église qui doit assurer l'embellissement, l'entretien, les réparations, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère... Ce n'est qu'en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique une fois couverte les frais nécessaires aux célébrations cultuelles et les salaires et charges sociales du personnel qu'elle emploie, que la commune intervient mais, dans ce cas, cette intervention est obligatoire. Toutefois, il appartient alors à la fabrique de soumettre son budget à la délibération du conseil municipal...(extrait du guide pratique du diocèse de Metz, chapitre 2-4-2 « gestion des presbytères ») .

La vie associative

Article 42 « Le conseil de fabrique ne peut ordonner des travaux qui excéderaient deux cent mille francs (20 millions de centimes) qu'après avis de l'évêque et sur autorisation du préfet jusqu'à cinq millions de francs ou du ministre de l'intérieur lorsque le montant des travaux dépasse cette somme. Dans ce cas le conseil municipal est obligatoirement consulté... » Une circulaire préfectorale du 13 janvier 1994 et une note du sous-préfet du 31 mars 1995 règlent les relations entre la commune et le conseil de fabrique. Elle précise :

- pas d'approbation épiscopale et préfectorale, si les travaux ne dépassent pas 200 000 F (20 millions de centimes) nouvelle valeur depuis 1992
- si le coût des travaux excède 200 000 F :
 - . *travaux réalisés par le conseil de fabrique :*
 - * obligation de consulter la commune
 - * droit de surveillance de la commune sur l'attribution et l'exécution des travaux
 - . *travaux réalisés par la commune :*
 - * obligation de consulter le conseil de fabrique
 - * droit de surveillance du conseil de fabrique sur l'attribution et l'exécution des travaux.

Ce qui précède intéresse les bâtiments dont la commune est propriétaire. En ce qui concerne des travaux de la salle paroissiale ou de la maison n°86, les mêmes règles s'appliquent, sauf que la commune ne peut pas intervenir, puisque la paroisse est propriétaire des locaux. Les travaux ne peuvent pas se faire sans accord de l'évêque. Une transformation de destination quelconque (salle en logements, vente de bâtiment...) doit avoir l'accord de l'archiprêtre et de l'évêque et toute intervention, tous travaux doivent se faire sur le fonds du conseil de fabrique. Ces fonds ne sont actuellement pas brillants du fait des dépenses de peinture, de réfection de toitures. Avec les rentrées actuelles (vos dons, les quêtes), il n'est pas possible au conseil de fabrique d'envisager un prêt.

Des paroissiens pensent que le conseil de fabrique pourrait se faire de l'argent en vendant des terrains.

La plupart des terrains, pour ne pas dire tous ceux qui restent, sont grevés de fondation.

Qu'est-ce qu'une fondation ?

La fondation est une donation entre vifs ou par testament au profit d'une personne physique ou morale, publique ou privée, d'une œuvre de bienfaisance, le plus souvent à charge pour le bénéficiaire d'accomplir certaines obligations déterminées.

Que signifie terrain grevé de fondation ?

Nos ancêtres ont légué à la paroisse des sommes d'argent, des terrains, à condition que soient lues des messes pour le repos de leur âme et/ou des âmes des personnes désignées par les légueurs. Toutes ces fondations ont dû avoir l'aval de l'évêché et pour chaque legs un décret de l'évêque a permis à la paroisse d'accepter ces dons avec leurs obligations y afférentes. Des prêtres de la paroisse de Henridorff ont essayé, avec beaucoup de difficultés, de dresser la liste des fondations. Il s'agit en particulier des abbés GRUSY (1821-1830) et CLEMENT (1883-1923). A son arrivée, l'abbé GRUSY écrit dans le registre des délibérations : « les pièces de terre, que la dite église, qui les possède depuis (avant la Révolution française), qui proviennent de pieux fondateurs et donateurs, aujourd'hui presque tous inconnus par la longueur des temps, et que pendant la dite Révolution le bon esprit des habitants de Henridorff avait conservé à l'église, qui les possède maintenant par droit de prescription...(suit ensuite une liste des fondateurs avec les terrains donnés et leur situation sur le ban de Henridorff). Dès que le conseil de fabrique désire vendre un terrain, il faut :

- qu'il apporte la preuve à l'évêché que le terrain n'est pas grevé de fondation,
- qu'il obtienne l'accord de l'évêché.

Dans le tome n° 2 du livre « Henridorff, village-rue du pays de Phalsbourg » se trouvent plus de détails concernant : - le conseil de fabrique, pages 36 à 43 - les fondations à Henridorff, pages 46 à 48. Les deux tomes sont épuisés.

(1) emphytéotique : qui appartient à l'emphytéose, contrat de longue durée (18 à 99 ans) par lequel un propriétaire concède la jouissance d'un immeuble moyennant une redevance annuelle, le preneur ayant un droit d'hypothèque et la charge d'exécuter des travaux destinés à améliorer le fonds.

Section de Gymnastique Volontaire

La Vie de la section

Pour la section, la saison 94/95 fut la réalisation et la concrétisation de tous les projets :

■ Sorties

C'est avec enthousiasme et impatience qu'une quarantaine de personnes se sont rendues le 13 novembre 1994 à Sarrebrück pour assister au spectacle renommé de « Hollyday On Ice ».

La beauté des décors rehaussés par d'admirables jeux de lumière, la richesse des costumes et des couleurs mettant en valeur les prouesses artistiques des danseurs ont émerveillé les spectateurs. Mais par-dessus tout, c'est l'aisance et la grâce, avec lesquelles les artistes ont évolué, qui forcèrent l'admiration des gymnastes rêveuses d'en faire autant.

Ce fut une après-midi enchanteresse dont tous gardent encore à l'esprit la féerie et la magie de ce spectacle grandiose.

■ Marches -elles ont été à l'origine d'innovations :

- A l'initiative de la monitrice de gymnastique, toutes les sections de GVF animées par elle se sont retrouvées au lieu dit « Schaeferplatz » pour une marche, qui les a menées par différents lieux dans la forêt en passant par la chapelle St-Vit. Ce fut l'occasion de sorties familiales et de rencontres avec d'autres adhérentes de la GVF.

- Une proposition pour une marche à Windsbourg le 14 Juillet faite par un membre de GVF a trouvé un écho favorable auprès d'une quinzaine de personnes.

• Soirées détonantes

- Il est devenu de tradition pour la section de tirer les rois début janvier, occasion de se retrouver dans la bonne humeur pour faire travailler les muscles faciaux et oublier les courbatures de tout le corps.

- Dans la même optique l'année 94/95 s'est achevée par une soirée conviviale autour de tartes flambées et pizzas à Neustadtmuhl.

- L'assemblée générale du 20 septembre a permis de faire le bilan de la saison écoulée et de communiquer les perspectives pour l'année 95/96. Pour garder un esprit de groupe et renforcer les liens, un pot de l'amitié a conclu cette assemblée générale.

L'activité sportive

- Pour la 4^{ème} année consécutive, Madame ALAPHILIPPE Christiane anime avec toujours autant de dynamisme et de créativité les séances de GVF les mercredis soirs de 20 h 00 à 21 h 00 à la salle socioculturelle
- La section, forte de ses 30 membres, suit avec assiduité et enthousiasme ces séances où assouplissement et remise en forme sont les maître mots.



- Après un échauffement nécessaire, des exercices variés visent à développer adresse, aisance et souplesse, cela à l'aide de ballons, muscours et autres supports, le tout sur fond musical. Tous ces exercices sont adaptés aux capacités individuelles de chacune.



Les projets pour l'avenir

- Pour le plaisir des adhérentes, la section envisage de pérenniser les activités de détente du style sorties, soirées et marches,
- Par ailleurs, afin de combler les attentes, une excursion alliant culture générale et culture physique est envisagée pour le printemps.
- L'idée de créer une section masculine est toujours dans d'actualité, mais cette section de G.V.H. n'a pas encore vu le jour. En effet les candidats masculins ne se bousculent pas. Et pourtant ! Quels bienfaits !....

Les Amis des Orgues de Henridorff

Quoi de plus normal que le coût des travaux de restauration de l'orgue, installé dans notre église depuis 1898, un peu moins d'un siècle, soit au cœur des préoccupations de bon nombre de paroissiens. En effet, cet instrument inestimable, construit en 1830 par Jean Frédéric Verschneider de Puttelange (*), classé monument historique depuis 1993, fait indubitablement partie d'un patrimoine religieux à conserver, sur lequel il faut veiller jalousement. Certes, des actions ponctuelles ont déjà eu lieu au cours de l'année 94 en vue de la rénovation, mais l'importance des fonds à réunir sera une affaire de longue haleine. Dans le cadre des gros travaux indispensables à la restauration, à savoir le relevage de l'orgue, c'est-à-dire un démontage, un dépoussiérage, bref, une révision complète, la commune sera maître d'œuvre du chantier, le financement sera en partie assuré par l'association des Amis de l'Orgue et le Conseil de Fabrique de l'Eglise avec, bien entendu, l'espoir de subventions, la participation de l'Etat et de la Région Lorraine notamment, qui permettront ainsi d'alléger la note. Une demande officielle devra être déposée auprès de la Conservation des Monuments Historiques DRAC 6 place de Chambre à Metz pour suite à donner. Il faut savoir que notre orgue comporte, tout compte fait, 27 jeux. Pour les refaire à neuf, pour retrouver tout l'éclat de leur état matériel et sonore d'origine et la qualité de leurs timbres, il faudrait au minimum 2 160 000 F, les spécialistes évaluent à 80 000 F le jeu, rangée de tuyaux de même espèce et de même timbre. Sans doute, c'est se lancer dans une aventure fabuleuse que de dépenser tant d'argent, mais la richesse historique de notre orgue, fleuron de patrimoine local, doit nous aider à devenir plus fraternels.

(*) voir document original des archives de Rohrbach en appendice.

Manifestation au profit de l'orgue

• Repas familial

Un repas convivial avait été organisé le dimanche 30 avril à la salle socioculturelle au bénéfice de l'œuvre de restauration, à la suite d'une démarche faite par M. A KOLOPP, maire, auprès de l'Amicale des Chasseurs pour la fourniture gracieuse du gros gibier. De nombreux paroissiens ont bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été lancé par le biais des invitations, prouvant une fois de plus leur attachement à l'action dans laquelle s'est engagée l'association depuis la mise en route de ce projet ambitieux. Un

excellent menu avait été concocté de main de maître et les convives s'étaient délectés d'un bel après-midi de détente et d'amitié.

• Concert de gala

A l'instar des Compagnons de la Scène qui avaient déjà organisé à deux reprises un concert au profit de la rénovation de l'orgue, la Famille Lorraine, sous l'égide et à l'initiative de son président Robert Moutier, a proposé le samedi 20 mai à 20 h 30, à l'église paroissiale, un grand concert de chant choral dont le montant de la recette a été entièrement versé à la trésorerie de l'association. En invitant la chorale de Baccarat « La Guériotte », les organisateurs ont misé incontestablement sur la qualité de la prestation car la réputation de l'ensemble bachamois n'est plus à faire.

Cette chorale, forte d'une cinquantaine de choristes et d'instrumentistes, présidée par Jean-Paul Thiery, est dirigée par Michel Treger, organiste et chef de chœur, secondé par Michel Izard, des amateurs passionnés ayant eu pour unique souci d'apporter quelques instants de bonheur, d'insouciance, de détente ou d'émotion au public henridorfféen et des alentours. Autour d'un répertoire volontairement éclectique, la polyphonie de la Renaissance a côtoyé des chansons harmonisées, des airs populaires, des chants religieux, des poèmes mis en musique, des black spirituals et même des morceaux tirés du répertoire classique. Les choristes bachamois ont plus de 200 concerts à leur actif. Ils ont parcouru la France, de Bretagne en Provence, mais ont aussi représenté nos couleurs à l'étranger, entre autres en Allemagne, en Irlande et en Italie.

Le chant, d'ailleurs, n'a pas été le seul attrait de ce concert puisque « La Guériotte » compte dans ses rangs, mis à part l'organiste, deux trompettistes, Michel Jacquot et Yves Thiery, qui ont fait vibrer les voûtes de l'église Sainte-Croix et à n'en point douter, le cœur d'un public grisé par la plénitude de la prestation, public qui a répondu largement aux interprétations magistrales des instrumentistes par des salves interminables d'applaudissements.

Cette soirée de haute voltige vocale et instrumentale qui, à juste titre, restera un événement mémorable dans les annales de notre paroisse, s'est terminée par un air non moins inoubliable : L'Hymne à l'Amour, d'Edith Piaf.

A l'issue de ce spectacle haut en couleur, un vin d'honneur a été offert par la Famille Lorraine à la salle socioculturelle.

La vie associative

Récital en l'église « Sainte-Croix »



La chorale « la Guériotte » de Bacarat

• Assemblée Générale

La première assemblée générale s'est tenue le jeudi 8 décembre 1994 à 20 h 00 à la salle socioculturelle en présence d'une quarantaine de membres.

Après le rapport moral présenté par le président, deux commissaires aux comptes ont été désignés : MM Michel Morel et Gilbert Tromp. Le bilan financier de l'année a été exposé par le trésorier. Les comptes ont fait apparaître un avoir positif. Quitus a été donné au trésorier pour la gestion rigoureuse des fonds. A son tour, le secrétaire a rendu compte des animations ponctuelles qui avaient eu lieu au profit de l'œuvre de restauration depuis la mise en route de l'association.

• Projets d'activités pour 1996

Pour l'année à venir, trois manifestations sont d'ores et déjà inscrites au programme :

- une kermesse, le dimanche 21 avril
- un repas, le dimanche 20 octobre
- un jeu de loto dont la date n'a pas encore été retenue.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux, aux nombreux bénévoles et bienfaiteurs, qui ne ménagent pas leurs efforts et qui s'investissent solidairement dans les différentes actions menées au profit de la restauration de notre orgue.

La vie associative

Appendice

Document original concernant l'acte authentique de la construction et de l'installation de l'orgue, acte rédigé par les parties contractantes et conservé dans les archives de la paroisse de Rohrbach-les-Bitche.

Orgue
anno
1830.

Acte
Rohrbach

Acte authentique de la construction et de l'installation de l'orgue, rédigé par les parties contractantes et conservé dans les archives de la paroisse de Rohrbach-les-Bitche.

Acte authentique de la construction et de l'installation de l'orgue, rédigé par les parties contractantes et conservé dans les archives de la paroisse de Rohrbach-les-Bitche.

J. f. Verschneider, Weber, garten.
Acte authentique de la construction et de l'installation de l'orgue, rédigé par les parties contractantes et conservé dans les archives de la paroisse de Rohrbach-les-Bitche.

La vie associative

Orgel anno 1830

Archives de Rohrbach

Retranscription corrigée et annotée du texte original libellé en caractères gothiques

Wir Endesunterzeichnete, einerseits Johan Friderich Verschneider, Orgelmacher zu Püttlingen, anderseits der Fabrique-Rat von Rohrbach, kommen über folgende Punkte überein. Genannter Johan Friderich Verschneider verspricht nach einem übereingekommenen und unterschriebenen RiB auf seine Kosten, in die Kirche von Rohrbach eine neue Orgel zu machen und zu setzen für eine Summe von zweitausendsiebenhundert Franken in drei Termine zu bezahlen, den ersten jetzt, den er bekennt wirklich bar empfangen zu haben, nämlich neunhundert Franken, den zweiten nach der Setzung der Orgel, welche den nächsten Monat März statthaben wird, endlich den dritten und letzten Termin ein Jahr nach der Setzung der Orgel; verspricht auf zehn Jahre zu für die Orgel. Hingegen nimmt genannter Fabrique-Rat diesen obengenannten Vertrag nach allen seinen Teilen an. Es versteht sich, und beide Teile wurden eins, daB er, Verschneider, das Gehäus zur Orgel und zum Positiv miteinbegreift.

Ferner kommen obengenannte übereinkommende Teile zu gleich überein über die Fahrbühne **(1)** auf folgende Weise : er, Johan Friderich Verschneider, macht sich anheischig, diese Fahrbühne ganz bis auf zwei steinerne Säulen in genannter Kirche bis den zwanzigsten Heumonath laufenden Jahres gemäß folgendem RiB um die Summe von vierhundert Franken zu machen und zu setzen, doch so, daB die Fabrique von Rohrbach das Gehölz auf ihre Kosten abhole. Das Holz zur Fahrbühne wird von Tannen sein. Die Breite dieser Bühne wird sein die Breite der Kirche. Jedes Seitenende wird in der Länge haben zwölf Schuh, die Mitte aber dieser Bühne wird haben in jeder Richtung sechzehn Schuh **(2)**. Die drei Hauptdurchzüge sollen ein jeder ein Schuh dick sein. Die Scharnierbalken sollen haben die Dicke von acht Zoll und einundzwanzig Zoll voneinander liegen. Die Dielen müssen gefalzt und ein Zoll **(3)** dick sein. Die Lehne muB sauber mit Füllungen verfertigt werden. Endlich muB die Lehne angestrichen werden wie die Orgel. Diese vierhundert Franken müssen bezahlt werden, sobald die Fahrbühne gesetzt ist. Auf seiner Seite heiBt obengenannter Fabrique-Rat dieses Versprechen in Hinsicht gesagter Fahrbühne gut, nimmt es an und wird benannte vierhundert Franken auf bestimmte Frist bezahlen.

Geschehen und doppelt aufgesetzt zu Rohrbach den einundzwanzigsten Mai tausendachthundertdreiBig.

J.F. Verschneider

Caspar Lux Michels Meyer

Frantz Sch.... ?

Weber, Pastor
Andreas Michel

(1) die Fahrbühne = die Vorbühne : La tribune

(2) der Schuh = ancienne unité de mesure de longueur : le pied (0,324 m)

(3) der Zoll = ancienne unité de mesure de longueur : le pouce (1/10 ou 1/12 du pied, soit 3,24 ou 2,61 cm)

1830, année de construction de l'orgue de Henridorff

Archives de Rohrbach-lès-Bitche

Traduction du texte original

Nous, soussignés :

Jean, Frédéric Verschneider, facteur d'orgues, demeurant à Puttelange, d'une part et les membres du Conseil de Fabrique de Rohrbach d'autre part,

Avons convenu de ce qui suit :

Le nommé Jean, Frédéric Verschneider s'engage, après commun accord et signature, à exécuter une épure à ses frais, à construire un orgue et à l'installer dans l'église de Rohrbach.

Et ce, moyennant la somme de deux mille sept cent francs, payable en trois termes, le premier sur l'heure... Il reconnaît avoir reçu comptant la somme de neuf cents francs et en donne bonne et valable quittance, le deuxième après l'installation de l'orgue au mois de mars prochain, le troisième et dernier un an après l'installation de l'orgue. Il se porte, en outre, garant de l'orgue pour une période de dix ans.

De son côté, le Conseil de Fabrique accepte le contrat susnommé dans toutes ses clauses. Cela va de soi, et les deux parties reconnaissent unanimement, qu'il incombe également au nommé Verschneider de fournir le buffet d'orgue et celui du positif de dos.

Les parties contractantes susnommées se mettent aussi d'accord sur la tribune d'orgues de la manière suivante : le nommé Jean, Frédéric Verschneider s'engage à faire et à installer dans ladite église l'ensemble de cette tribune, à l'exception des deux colonnes en pierre, pour le vingt juin de l'année courante selon l'esquisse suivante, moyennant la somme de quatre cents francs, à condition que le Conseil de Fabrique aille chercher le bois à ses frais.

Le bois pour la tribune sera du sapin. La largeur de la tribune comprendra la largeur de l'église. De chaque côté, elle aura une longueur de douze pieds, le centre de cette tribune, par contre, aura seize pieds dans chaque sens. Les trois architraves maîtresses auront chacune un pied d'épaisseur. Les poutres charnières auront une épaisseur de huit pouces et seront posées à vingt et un pouces l'une de l'autre. Les planches, épaisses d'un pouce, seront à rainures. La balustrade sera confectionnée soigneusement avec des panneaux, elle aura la même teinte que l'orgue. La somme de quatre cents francs sera exigible dès que la tribune est installée.

Le Conseil de Fabrique, en ce qui le concerne, approuve cet engagement pour ce qui est de la tribune, l'accepte et paiera à l'échéance fixée le montant de ces quatre cents francs.

Fait en deux exemplaires

A Rohrbach, le vingt et un mai mil huit cent trente.

Ont signé : J.F. Verschneider

: Caspar Lux Michels Meyer

: Frantz SCH... ?

Weber, curé
Andreas Michel

Edmond RIEDINGER

— l'histoire d'un compagnon —

Les compagnons. des artisans aux mains d'or

*Devenir **compagnon du Tour de France**, n'est-ce pas le rêve, le désir ardent de bon nombre de jeunes qui ont choisi un métier manuel ? C'est bien le cas de notre jeune concitoyen **Nicolas RIEDINGER**, qui de tout temps avait caressé ce beau rêve. Prendre ses désirs pour des réalités n'était pas sa devise. Au contraire, le jeune homme a été conscient de l'enjeu et n'avait pas l'intention de se lancer tête baissée, à corps perdu dans l'inconnu. En effet, choisir un métier revient à affirmer ce qui nous apparaît particulièrement significatif pour atteindre et soutenir le niveau où nous voulons nous situer. Pour cela il faut donc nous préoccuper d'abord d'un style de vie, savoir, en nous fixant un but, ce que nous voulons - au lieu de nous laisser vivre. Parmi les formules que nous offrent les poètes, les philosophes ou la sagesse proverbiale, nous pouvons puiser et même - qui nous empêche ? - adapter à notre usage. Mais nous comprenons bien, que par notre choix nous nous engageons et nous nous peignons nous-mêmes. Ne dit-on, pas en allemand : « *Handwerk hat goldenen Boden* », il n'est si petit métier qui ne nourrisse son maître. Et c'est justement parce que notre choix nous situe qu'un métier nous incite à rester fidèles à nous-mêmes, ce qui est toujours au fond nous dépasser.*

Cuisinier de formation, Nicolas est entré en apprentissage il y a quatre ans chez M. **Louis Husser**, propriétaire de l'Hôtel des Vosges à Lutzelbourg. Apprenti sérieux, réfléchi et motivé, il a obtenu, à l'issue de ses trois années de formation, son CAP en se classant 1^{er} sur le plan départemental. Non content du succès du moment, tout en estimant qu'il valait mieux avoir plusieurs cordes à son arc, il s'est tourné vers une autre profession et s'est engagé dans une nouvelle période d'apprentissage du métier de pâtissier confiseur chez **ANTONI** à Sarrebourg. Pour sa part, il avait dès longtemps tiré une devise de la maxime connue : « fais ce que tu dois ... ». Faire ce qu'on doit n'est pas refusé, par une rigueur excessive, l'entente ou le compromis, mais c'est rejeter les compromissions. Autrement dit, il s'agit de se rappeler à soi-même qu'il faut penser à la valeur avant d'accepter les impulsions naturelles ou occasionnelles. On doit faire ce qui peut valoir quelque chose à nos yeux, c'est-à-dire qui se puisse justifier sur le plan proprement humain et professionnel, qui nous fasse souvenir de l'existence en nous d'une personne morale, fondant notre dignité.

Ayant eu connaissance de *l'association ouvrière des compagnons du devoir du Tour de France*, Nicolas a constitué un dossier d'inscription et l'a transmis, revêtu d'un avis très favorable, sous couvert de son maître d'apprentissage au siège parisien de l'association. Après une sélection rigoureuse, au cours de laquelle les membres du jury restreignent le nombre des postulants en les triant sur le volet ; 4 candidatures ont été retenues en tout et pour tout pour l'ensemble de la France, dont la sienne. En rejoignant sa nouvelle résidence à Paris, il a fait, l'année dernière, sa véritable entrée chez les compagnons.

Comment définir ce mot « **compagnon** » ?

Dérivé du latin **companiono**, le compagnon désigne celui avec lequel on partage son pain, l'ancien français **compain** dont la forme dénasalisée devient **copain**. Le mot est vraiment porteur car, d'âge en âge, le compagnonnage n'a guère modifié une vision, voire une politique de fraternité et de solidarité, entièrement fondée sur un artisanat familial, vénérant les tours de main et les secrets de métier. L'origine du compagnonnage est autant légendaire qu'historique.

Quelles sont, en effet, les motivations profondes qui poussent les jeunes à choisir cette voie d'accès difficile ?

C'est probablement l'amour du travail bien fait, la garantie de débouchés offerts par une formation très prisée - on est sûr de trouver du travail, aujourd'hui, ça compte -, l'occasion de voyager - en allemand, c'est le **Wanderbursche** : **Handwerksbursche auf der Wanderschaft** - et de rencontrer des gens de tous horizons avec des expériences différentes.

Plus qu'un métier, ils découvrent chez les compagnons un état d'esprit, une philosophie de vie. Chaque année, en France, des milliers de jeunes choisissent effectivement d'apprendre un métier par le biais du compagnonnage. Depuis 1941, un réseau important de maisons de compagnons a essaimé à travers toute la France, mais aussi en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Hollande et au Canada. Présents sur les grands chantiers dans l'Hexagone et dans le monde, les compagnons préconisent une ouverture sur les technologies modernes.

— l'histoire d'un compagnon —

Quelles qualités sont exigées du jeune apprenti ? et quelles sont les différentes étapes de sa formation ?

Le jeune apprenti qui entre chez les compagnons, fait d'abord connaissance avec la vie en communauté et par voie de conséquence avec les règles qu'elle impose. La règle, affichée au mur de la salle à manger, est, davantage qu'un règlement, une façon de vivre dont chacun s'en fait une obligation : **ne pas dire de grossièretés, ne pas élever la voix, venir à table en tenue correcte...** En cas d'incartades, des amendes sont prévues. Celui qui refuse de respecter les règles s'exclut lui-même de la communauté.

La vie du jeune apprenti se partage entre journées de stage en entreprise ou en exploitation artisanale et cours du soir, dispensés bénévolement par des compagnons sédentaires, après leur journée de travail. Suivant son évolution, l'apprenti peut alors faire son entrée officielle dans la communauté des compagnons.

Au cours d'une cérémonie d'adoption, il reçoit une canne et des couleurs, une écharpe décorée des symboles du compagnonnage (dont l'équerre et le compas, en souvenir des compagnons du Moyen Age - maçons, charpentiers, tailleurs de pierre - bâtisseurs de cathédrales) et de ceux propres à sa corporation.

Il devient aspirant, période de quatre à cinq ans pendant laquelle son apprentissage s'effectuera au cours d'un Tour de France. Un ou deux ans dans une ville avec un stage lui permettent de se perfectionner et de maîtriser toutes les techniques concernant son métier, tout en passant les examens : **CAP, BEP, bac pro.**



La canne et les couleurs sont remises au cours de « l'adoption »
(cérémonie du rite compagnonnique)

Nicolas, comme nous le voyons sur la photo, est aspirant. En quittant Paris où il est resté un an, il

s'est rendu, en juin dernier, dans la cité phocéenne, Marseille, toujours selon le même rituel de formation. A chaque étape, le jeune homme est accueilli dans une maison appelée « cayenne » dans le jargon des compagnons. Nourri et logé moyennant une participation financière, il y retrouve une famille qui l'aide à surmonter l'éloignement de la sienne avec à la tête de cette petite communauté une « mère » ou une « dame hôtesse », dont le rôle consiste à gérer la maison, à être à l'écoute de ses problèmes, à l'encourager et l'aider à s'intégrer dans le groupe. L'aspirant, en effet, participe à toutes les activités de la communauté sous la direction des anciens. C'est l'occasion pour lui de mettre ses techniques en application. Et parfois, cela lui permet de réaliser et de peaufiner son chef-d'œuvre.

Ce fameux **chef-d'œuvre**, qui symbolise l'achèvement de ses années de formation, permet à l'aspirant de devenir compagnon du Tour de France au cours d'une cérémonie de réception organisée par sa corporation. Très emblématique, la réception a pour mission d'incorporer un jeune garçon au sein d'une assemblée qui souhaite se distinguer d'un monde qualifié de profane. La cérémonie elle-même véhicule la transmission d'un sentiment fraternel cimenté par le serment et le secret.

Cet événement marque la fin du Tour de France. Le compagnon, qui se sédentarise, donnera alors des cours du soir, pendant deux ou trois ans, pour transmettre à son tour son savoir dans la cayenne la plus proche de la ville où il travaille. Un compagnon ne reste jamais très longtemps sur le marché du travail car sa compétence professionnelle est reconnue de tous. Le compagnonnage a su traverser le temps et se faire une place privilégiée dans le créneau de la formation professionnelle. Certes, les légendes, les traditions, le symbolisme et les cérémonies initiatiques qui marquent le cheminement de l'ouvrier rappellent que le compagnonnage n'est pas une simple école parmi d'autres.

L'esprit compagnon demeure, bâti autour de valeurs authentiques, issues de l'harmonie entre l'homme et son métier. Le compagnonnage apparaît aujourd'hui comme une institution qui a su s'adapter aux exigences et aux attentes du monde moderne. C'est son principal atout.

Nicolas saura maîtriser toutes les spécialités d'un pâtissier confiseur : gâteaux, confiserie... à la fin du Tour de France et aura sa place au soleil.

**Son rêve s'est concrétisé.
Nous lui souhaitons bonne chance.**

Edmond RIEDINGER

La vie paroissiale

La chorale Sainte-Cécile



La chorale a pour seul but d'animer les offices religieux.
Les répétitions ont lieu au moins tous les 15 jours, le vendredi soir.

Ce n'est un secret pour personne, la chorale cherche de nouvelles recrues de tout âge.

« Si vous avez l'oreille musicale, un timbre de voix agréable, n'hésitez plus, venez nous rejoindre ».

Il semble que notre appel a déjà été entendu, puisqu'une jeune femme et une jeune fille ont déjà trouvé place à la tribune.

La Chorale vient aussi de faire appel à un nouvel organiste, en la personne de Véronique Mathieu de Mittelbronn.

Patricia Moutier cède sa place pour raisons professionnelles, mais reste à la disposition de la chorale, dès qu'elle est au village.

Une fois par an (le jour de la Sainte-Cécile) tous les membres accompagnés de leur conjoint, se retrouvent autour d'une bonne table dans une ambiance gaie et détendue.

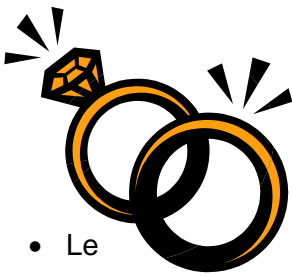
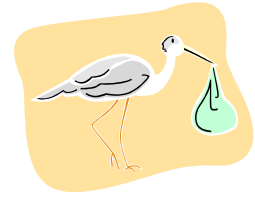


Alain KRUMENACKER

L'état civil

Naissances

- Le 16 janvier : Jordan, fils de BOUVIER Raymond et de ABT Martine, domiciliés n° 81 b, Grand'Rue
- Le 02 Juin : Dylan, Jean, Pierre, Charles, fils de TOUSSAINT Alain et de Michèle RENAULD domiciliés n° 42 a, Grand'Rue
- Le 11 Octobre : Marion, Nadège, fille de WILHELM Joseph Hugo et de FRINDEL Béatrice, Caroline domiciliés n° 14, Route de Waltembourg



Mariage

- Le 12 Août à Saint-Jean Kourtzerode : Emmanuel, Gérard, André BAILLY dessinateur-projecteur, domicilié 13, rue des Vergers à Henridorff, avec Béatrice, Léa, Huguette FRESSE, étudiante, domiciliée 6, rue Principale à St-Jean Kourtzerode

DECES

- Le 21 décembre 1993 : WEISSE Rudolphe (par omission le défunt n'a pas figuré dans le précédent bulletin)
- Le 29 avril : DREYER Eugénie Veuve KLING
- Le 03 mai : GOBERVILLE Albert
- Le 07 novembre : ISAAC Félice, Veuve BERLET
- Le 19 novembre : FOLTZ Eugène



Décès de personnes nées dans notre commune

- Le 12 août 1994 : RINGWALD Marie-Marguerite, épouse de BRUIETTE Joseph, décédée à BELLES-FORETS, née le 26 novembre 1914
- Le 29 janvier : DILL Victor, décédé à PARIS 10^{ème}, né le 29 juillet 1912
- Le 20 juin : HARY Joseph, décédé à LUNEVILLE, né le 25 février 1909
- Le 09 juillet : MATHIS Marie, Elisabeth, épouse de GRUNENWALD Alexandre, décédée à STRASBOURG, née le 17 octobre 1905
- Le 12 juillet : KUTER Auguste, décédé à SAVERNE, né le 24 septembre 1913
- Le 28 juillet : HENRY Antoine, décédé à SARREBOURG, né le 02 avril 1917
- Le 12 septembre : KRUMENACKER Paul, décédé à BRIEY, né le 17 octobre 1932
- Le 06 novembre : MEYER Anne, épouse de PETT Victor, décédée à DABO, née le 16 octobre 1933

**“Ne choisir
que les services
dont vous
avez besoin,
c’est normal...”**



**MARTINE
MINNI.**

*Conseiller bancaire
au CIAL depuis 1973.*

CIC

Banque CIAL

HENRIDORFF



IMPRIME PAR LE CIAL
REPRODUCTION INTERDITE